

6 - Ressources budgétaires pour 2012 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits*M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :***POLE PILOTAGE****I - Espaces Publics Numériques**

Catégories	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmentation
Moins de 18 ans - Besançon et Grand Besançon	Gratuit	Gratuit	
A partir de 18 ans - Besançon et Grand Besançon	8,00 €	8,00 €	0
Bénéficiaires des minima sociaux - Besançon et Grand Besançon	4,00 €	4,00 €	0
Détenteurs de la carte avantages jeunes - Besançon, Grand Besançon et Autres	Gratuit	Gratuit	
Autres hors Besançon et hors Grand Besançon	18,00 €	18,00 €	0
Utilisateurs occasionnels (tarif par heure)	2,00 €	2,00 €	0
Remplacement carte perdue, égarée, endommagée, détruite, indisponible plus d'un mois			
Par une carte à puce	8,00 €	8,00 €	0
Par une carte sans puce	1,50 €	1,50 €	0
Ateliers thématiques (par heure)	1,50 €	1,50 €	0
- Impression page A4 noir et blanc	0,15 €	0,15 €	0
- Impression page A4 couleur	0,30 €	0,30 €	0
- Impression CV et lettre de motivation pour un emploi (maximum 5/jour)	Gratuit	Gratuit	
- Cartes nominatives :			
20 unités	3,00 €	3,00 €	0
40 unités	6,00 €	6,00 €	0
60 unités	9,00 €	9,00 €	0

II - Photocopies***Tarif général***

Il est proposé 0,15 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4) (tarif identique à 2011).

III - Communication***Documents et produits de promotion - Dépôt-vente Office de Tourisme - Prix de vente au public***

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmentation
Carte IGN loisirs plein air «Besançon autour de Vauban»	6,20 €	7,20 €	+ 16,00
Tee-shirt adulte	8,00 €	9,00 €	+ 12,50

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmentation
Tee-shirt enfant		8,00 €	Nouveau
Polo	12,00 €	12,00 €	0
Casquette	4,00 €	4,50 €	+ 12,50
Parapluie	10,50 €	11,00 €	+ 4,76
Montre	40,00 €	40,00 €	0
Montre milieu de gamme	30,00 €	30,00 €	0
Sac à dos	8,00 €	8,00 €	0
Sac cabas	5,00 €	5,00 €	0
Sac tissu	3,00 €	3,00 €	0
Pot à crayons	3,00 €	3,00 €	0
Pot/Vide-Poche		5,00 €	Nouveau
Crayon/Style	1,00 €	1,20 €	+ 20,00
Crayon/Style gamme supérieure	3,00 €	3,50 €	+ 16,60
Serviette invité	5,00 €	6,00 €	+ 20,00
Tour de cou	1,00 €	1,10 €	+ 10,00
Porte-clé moyenne gamme	6,00 €	6,00 €	0
Porte-étiquette à bagage	8,00 €	8,00 €	0
Mug	5,00 €	6,50 €	+ 20,00
Carafe «La Bisontine» 1 l	5,00 €	5,00 €	0
Carafe «La Bisontine» ½ l	3,00 €	3,00 €	0
Verre «La Bisontine»	2,00 €	2,00 €	0
Coffret «La Bisontine» (pour carafe et 2 verres)	3,00 €	3,00 €	0
Coffret «La Bisontine» (pour carafe seule)	1,50 €	1,00 €	- 33,00
Bouteille «nomade» 500 ml	2,50 €	2,50 €	0
Bidon	2,00 €	2,00 €	0
Verre éco cup	1,00 €	1,00 €	0
Clé USB	9,00 €	10,00 €	+ 11,00
Gilet fluorescent	3,00 €	3,00 €	0
Bande fluorescente	1,00 €	1,00 €	0
Eventail	2,00 €	2,20 €	+ 10,00
Magnet rectangulaire	2,50 €	3,00 €	+ 20,00

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmentation
Magnet carré	2,50 €	2,50 €	0
Peluche	8,00 €	8,00 €	0
Peluche Grand Hapalémur FITIA	12,90 €	12,90 €	0
Housse portable	2,00 €	2,00 €	0
Foulard	12,00 €	12,00 €	0
Set de table (x 2)	7,00 €	7,00 €	0
Pince porte-mémo	2,00 €	2,00 €	0

Documents et produits de promotion - Prix pour boutiques partenaires et vente en nombre (> à 10 pour tous objets sauf carafes et verres > à 12) à associations ou organismes partenaires

	Tarifs 2011 HT *1	Tarifs 2012	% augmentation
Carte IGN loisirs plein air «Besançon autour de Vauban»	2,50 €	2,50 €	0
Tee-shirt adulte	4,00 €	4,00 €	0
Tee-shirt enfant	4,00 €	3,50 €	- 12,5
Polo	8,00 €	8,00 €	0
Casquette	2,00 €	2,00 €	0
Parapluie	8,00 €	5,00 €	- 37,5
Montre	30,00 €	30,00 €	0
Montre milieu de gamme	20,00 €	20,00 €	0
Sac à dos	6,00 €	6,00 €	0
Sac cabas	3,00 €	3,00 €	0
Sac tissu	1,50 €	1,50 €	0
Pot à crayons	1,50 €	1,50 €	0
Pot/Vide-poche	-	2,00 €	Nouveau
Crayon/Style	0,50 €	0,50 €	0
Crayon/Style gamme supérieure	1,50 €	1,60 €	+ 6,6
Serviette invité	2,50 €	2,50 €	0
Tour de cou	0,50 €	0,50 €	0
Porte-clé moyenne gamme	3,50 €	3,00 €	- 15,0
Porte-étiquette à bagage	4,00 €	4,00 €	0
Mug	3,50 €	3,50 €	0
Carafe «La Bisontine» 1 l	2,50 €	2,50 €	0
Carafe «La Bisontine» ½ l	1,50 €	1,50 €	0
Verre «La Bisontine»	1,00 €	1,00 €	0

	Tarifs 2011 HT *1	Tarifs 2012	% augmentation
Coffret «La Bisontine» (pour carafe et 2 verres)	1,00 €	1,00 €	0
Coffret «La Bisontine» (pour carafe)	0,50 €	0,30 €	- 40,0
Bouteille «nomade» 500 ml	2,80 €	2,80 €	0
Bidon	1,00 €	1,00 €	0
Verre éco cup	0,50 €	0,50 €	0
Clé USB	4,00 €	4,50 €	+ 12,5
Gilet fluorescent	2,00 €	2,00 €	0
Bande fluorescente	0,60 €	0,60 €	0
Eventail	1,00 €	1,00 €	0
Magnet rectangulaire	1,20 €	1,30 €	+ 8,3
Magnet carré	1,20 €	1,10 €	- 8,3
Peluche	5,00 €	5,00 €	0
Peluche Grand Hapalémur FITIA*2	8,00 €*2	8,00 €*2	0
Housse portable	1,00 €	1,00 €	0
Foulard	8,00 €	8,00 €	0
Set de table (x 2)	4,00 €	4,00 €	0
Pince porte-mémo	1,00 €	1,00 €	0

*1 car vente non assujettie à TVA

*2 prix de vente unitaire fixé à 8 €, auxquels sont à ajouter 2 € par peluche vendue reversés par le titulaire du dépôt-vente, sous forme de don, à l'Association (AGFSG - 24 rue Archereau - Bât. B - appt 157 - 75019 PARIS), pour la sauvegarde des derniers spécimens de l'espèce à Madagascar.

Productions audiovisuelles

	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Toutes productions audiovisuelles sur support VHS ou DVD	10,00 €	10,00 €

IV - Besançon Votre Ville

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% d'augm.
Abonnement annuel			
. tarif France	19,80 €	19,80 €	0
. tarif Étranger	42,35 €	42,35 €	0

V - Photothèque - Vidéothèque

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% d'augm.
Photothèque Droit d'utilisation d'une image Gratuité possible lorsque la photo participe à la promotion de l'image de la Ville	150 €	150 €	0
Vidéothèque Droits de diffusion vidéo à partir d'images non montées (rushes réalisés par la Ville de Besançon) à but non commercial : la minute entamée Gratuité possible lorsque les images participent à la promotion de la ville	150 €	150 €	0

POLE GESTION ET MODERNISATION**VI - Tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal**

- 1 - Emplacement pour une antenne de radio associative : 730 € (*)
- 2 - Emplacement pour une antenne de radio non associative : 7 339 € (*)
- 3 - Emplacement pour une antenne de téléphonie mobile : 9 175 € (*)

Occupation du domaine privé de la Ville par panneaux publicitaires :

- 1 - Panneau simple face ou double face sur terrain de la Ville - Tarif annuel : 1 557 € (*)
- 2 - Panneau sur mur d'immeuble - Tarif annuel : 778 € (*)

(*) révision sur l'indice INSEE du coût de la construction du 1^{er} trimestre 2011

POLE DES SERVICES A LA POPULATION**VII - Installations sportives****A. Complexe sportif municipal Léo Lagrange**

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmen- tation
Stade Honneur			
Droit fixe de location	140,50 €	142,50 €	1,42
Droit proportionnel : pour les clubs extérieurs, 10 % sur la recette brute totale			
Droit supplémentaire pour manifestation nocturne (tarif unique)	528,00 €	535,00 €	1,33

B. Location du Palais des Sports

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmen- tation
Salle Honneur			
<i>Tarif 1</i>			
Compétitions ou matches de propagande nationaux ne comportant que des amateurs et organisés par un club extérieur, une ligue régionale ou une fédération			
a) occupation maximum de 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	214,00 €	217,00 €	1,40
b) occupation dépassant 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	372,00 €	377,50 €	1,48
<i>Tarif 2</i>			
Manifestations sportives avec la participation de professionnels (tennis, catch, boxe, basket-ball...) :			
Forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	1 339,00 €	1 359,00 €	1,49
<i>Tarif 2 bis</i>			
Prestations pour organisation de manifestations sportives amateurs ou professionnelles			
	961,00 €	975,00 €	1,46
<i>Tarif 3</i>			
Scolaires, universitaires et militaires pour finales et matches importants Forfait			
	235,00 €	238,50 €	1,49
<i>Tarif 4</i>			
Manifestations non sportives à caractère commercial			
Plein tarif	9 111,00 €	9 247,00 €	1,49
Tarif préférentiel (accordé sur décision du Maire)	3 483,00 €	3 535,00 €	1,49
Caution du montant de la location			
Entraînement			
Salle Honneur (clubs extérieurs à Besançon)			
	155,00 €	157,30 €	1,48
Gymnase annexe - utilisation gratuite pour tous les matches et les entraînements des clubs de Besançon			
Buvette étage 1 : utilisation spécifique			
1 journée (jusqu'à 22 h)	160,00 €	162,40 €	1,50
½ journée	107,00 €	108,60 €	1,50
Caution du montant de la location			
Salle convivialité rez-de-chaussée			
1 journée (jusqu'à 22 h)	321,00 €	325,80 €	1,50
½ journée	214,00 €	217,20 €	1,50
Soirée	640,00 €	649,60 €	1,50
Caution du montant de la location			

C. Installations sportives municipales

	2011	Tarifs 2012	% augmentation
Clubs de Besançon			
Clubs extérieurs à Besançon, Liges, Fédérations, Scolaires et Universitaires :			
- salles de réunions : une journée	98,40 €	100,00 €	1,63
- salles de réunions : une demi-journée	50,50 €	51,20 €	1,39
- gymnases : redevance horaire	32,10 €	32,50 €	1,25
- terrains engazonnés et athlétisme : redevance horaire	51,00 €	51,70 €	1,37
- terrains stabilisés : redevance horaire	12,80 €	13,00 €	1,56
- terrain synthétique : redevance horaire	27,70 €	28,10 €	1,44
- plateau EPS : redevance horaire	7,55 €	7,65 €	1,32

VIII - Restauration scolaire - Fourniture de repas

La Direction Education fournit des repas :

- pendant l'année scolaire, aux restaurants scolaires des communes de Thise et Avanne-Aveney,
- les mercredis et durant les vacances scolaires, aux centres de loisirs des associations suivantes : les Francas, la MJC de Palente, la MJC des Clairs-Soleils, Vesontio Sports Vacances, le Barboux, le Centre Pierre Croppet et l'ALEDD.

Pour ces repas, les tarifs proposés pour l'année civile 2012 sont les suivants :

Prestation	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmentation
Fourniture et livraison sans service à table	3,82 €	3,877 €	1,49
Fourniture, livraison avec service à table	4,37 €	4,435 €	1,49

IX - Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant**A. Fixation du taux horaire de participation des familles**

La Ville de Besançon a signé des conventions de financement (Prestation de Service Unique PSU) avec la Caisse d'Allocations Familiales et applique en conséquence le barème CNAF actualisé chaque année au 1^{er} janvier pour le calcul du tarif horaire.

Le taux d'effort horaire est variable selon les ressources et la composition de la famille.

La participation mensuelle des familles est calculée sur la base de leurs ressources imposables x taux horaire x le nombre d'heures d'accueil du forfait choisi.

La participation des familles est révisée au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour les fratries, un abattement de 50 % est consenti sur le montant de la facture de l'accueil de l'enfant aîné.

Accueil régulier dans les établissements d'accueil collectif et familial

Enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux horaire				
Taux horaire accueil collectif	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Taux horaire accueil familial	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %

Pour un nombre d'enfants supérieur à 4, la formule suivante sera appliquée : taux de base (0,06 %) x 2,5/nombre de parts.

La prise en charge d'un repas supplémentaire en service d'accueil familial sera facturée aux familles sur la base de 3,37 € au lieu de 3,34 € en 2011 (soit une augmentation d'environ 1 %).

Accueil occasionnel dans les établissements d'accueil collectif

Enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux horaire				
Taux horaire habitants Besançon	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Taux horaire habitants autres communes	0,08 %	0,07 %	0,06 %	0,05 %

Pour un nombre d'enfants supérieur à 4, la formule suivante sera appliquée : taux de base (0,06 % ou 0,08 %) x 2,5/nombre de parts.

B. Ressources des familles prises en compte pour le calcul de la participation familiale

1. Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales :

Les ressources des familles sont communiquées à la Ville par le service télématique CAFPRO de la Caisse d'Allocations Familiales.

2. Pour les non ressortissants du régime général de Sécurité Sociale ou les allocataires n'ayant pas communiqué leurs ressources à la CAF :

- ressources de l'année N-2 mentionnées sur le dernier avis d'imposition avant toute déduction,
- pensions alimentaires versées ou perçues.

3. A défaut de production des justificatifs de ressources, la participation horaire est appliquée sur la base du montant maximum des ressources figurant au barème CNAF.

C. Fixation du montant de l'indemnité journalière versée aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants

Le montant de cette indemnité est versé aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants dont elles ont la garde. Cette indemnité qui est l'une des composantes de la rémunération de ces personnels, s'élevait à 4,60 € en 2011.

Afin de maintenir la qualité des repas et des goûters, il est proposé de la fixer à compter du 1^{er} janvier 2012 à 4,65 € (soit une augmentation de 1 %).

D. Fixation du montant de l'heure de vacation des pédiatres et psychologues des établissements d'accueil du Jeune Enfant

A compter du 1^{er} janvier 2012, il est proposé de fixer l'heure de vacation des pédiatres à 38,24 € (au lieu de 37,49 € en 2011) et celle des psychologues à 26,92 € (au lieu de 26,39 € en 2011) (soit une augmentation de 2 %).

X - Droits de place

A. Foires et marchés

Les tarifs proposés différencient les marchés équipés en alimentation électrique et les marchés non équipés à ce jour.

Tarifs de base	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augm.
a) - Marchés sans alimentation électrique (Ile de France - Saint-Ferjeux)			
<i>Maraîchers, revendeurs détaillants, «petits paniers», autres commerçants, brocanteurs, fripiers artisans, démonstrateurs</i>			1,5
Le mètre linéaire par demi-journée	0,85 €	0,86 €	
Le mètre linéaire par jour	1,57 €	1,59 €	
Abonnement mensuel (remise 10 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	3,06 €	3,11 €	
Le mètre linéaire par journée	5,64 €	5,72 €	
Abonnement trimestriel (remise 20 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	8,19 €	8,31 €	
Le mètre linéaire par journée	15,09 €	15,32 €	
b) - Marchés équipés d'alimentation électrique (Révolution, Tilleuls, Cassin, Epoisses, Jouffroy)			1,5
Le mètre linéaire par demi-journée	0,86 €	0,87 €	
Le mètre linéaire par jour	1,60 €	1,62 €	
Abonnement mensuel (remise de 10 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	3,11 €	3,16 €	
Le mètre linéaire par jour	5,72 €	5,81 €	
Abonnement trimestriel (remise de 20 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	8,32 €	8,44 €	
Le mètre linéaire par journée	15,32 €	15,54 €	
c) - Foire mensuelle			
Le mètre linéaire	2,10 €	2,10 €	0
Abonnement trimestriel : le mètre linéaire	4,20 €	4,20 €	
. si travaux		3,57 €	- 15
. Abonnement annuel : le mètre linéaire	15,06 €	15,06 €	0
. si travaux		12,80 €	- 15
* réduction de - 15 % sur les abonnements trimestriels et annuels 2012 de la Foire Mensuelle, en raison des perturbations importantes liées aux travaux du Tram			
d) - Dimanches et jours fériés - Tarifs majorés de 50 %			

Tarifs de base	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augm.
e) - Vente de fleurs Toussaint			
le mètre linéaire (pour la période)	7,84 €	7,96 €	1,5
f) - Vente de sapins			
Prix emplacement de 15 m ² par jour	17,97 €	18,24 €	1,5
Forfait emplacement de 15 m ² - par semaine (Création)		30,30 €	Nouveau

Les abonnements sont payables d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une majoration de 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine.

B. Marché Beaux-Arts

Augmentation des tarifs de 1,5 %

Cases + Parking + Réserve	Superficie	Tarif mensuel 2011	Tarifs 2012
A1 + A2	65,63 m ²	1 630 €	1 654,45 €
A3 + A4	51,28 m ²	1 318 €	1 337,77 €
B1+B2	38,43 m ²	1 038 €	1 053,57 €
B3	21,76 m ²	574 €	582,61 €
B4	16,67 m ²	463 €	469,95 €
C1	16,67 m ²	463 €	469,95 €
C2	16,67 m ²	463 €	469,95 €
C3	16,67 m ²	463 €	469,95 €
C4	16,67 m ²	463 €	469,95 €
D1+D3	33,34 m ²	927 €	940,90 €
D2+D4	33,34 m ²	927 €	940,90 €
E1+E2	35,70 m ²	979 €	993,68 €
F1+F3	33,34 m ²	927 €	940,90 €
F2 +F4	33,34 m ²	927 €	940,90 €
G1	16,67 m ²	463 €	469,95 €
G2	16,67 m ²	463 €	469,95 €
G3	16,67 m ²	463 €	469,95 €
G4	16,67 m ²	463 €	469,95 €
H1+H2+H3 +H4 **	66,68 m ²	1 389 €	1 409,83 €
I1	17,41 m ²	480 €	487,20 €
I2	17,41 m ²	480 €	487,20 €
J1+J2+J3	34,15 m ²	1 045 €	1 060,67 €
K1+K2	29,40 m ²	842 €	854,63 €
L1	23,65 m ²	615 €	624,22 €
L2	22,50 m ²	590 €	598,85 €
M1+M2	27,88 m ²	808 €	820,12 €
N1+N2	24,60 m ²	636 €	645,54 €

** Voir délibération du Conseil Municipal du 14/10/2011

Clefs	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmen- tation
Clefs perdues	46 €	46 €	0
Délivrance de clefs supplémentaires	46 €	46 €	0

C. Manifestations publicitaires

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmen- tation
Emplacement/par jour	17,80 €	18,00 €	1,12
Camion-vente/par jour*	66,00 €	67,00 €	1,52

D. Expositions

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmen- tation
par véhicule et par jour	4,20 €	4,25 €	1,19
Autres expositions : le m ² par jour	0,74 €	0,75 €	1,35

E. Fêtes foraines

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmen- tation
a) Fêtes de quartier			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	1,05 €	1,07 €	1,5
- de 200 à 400 m ² - le m ²	0,76 €	0,77 €	1,5
- au dessus de 400 m ² - le m ²	0,68 €	0,69 €	1,5
b) Fête de Palente (avec électricité) **			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	1,32 €	1,65 €	25
- de 200 à 400 m ² - le m ²	0,95 €	1,20 €	25
- au dessus de 400 m ² - le m ²	0,85 €	1,06 €	25
c) Fêtes de Granvelle			
- le m ²	1,28 €	1,30 €	1,5
d) Manège Centre-Ville			
- le m ² par semaine	1,28 €	1,30 €	1,5
e) Manège installation week-end (droit minimum)	66,00 €	67,00 €	1,5
f) Fêtes de Pâques (sans électricité)			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	2,22 €	2,25 €	1,5
- de 200 à 400 m ² - le m ²	1,46 €	1,48 €	1,5
- au-dessus de 400 m ² - le m ²	1,27 €	1,29 €	1,5
g) Fêtes de Pâques (avec électricité)			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	3,59 €	3,64 €	1,5
- de 200 à 400 m ² - le m ²	2,63 €	2,67 €	1,5
- au-dessus de 400 m ²	2,32 €	2,35 €	1,5
h) Remorque	4,19 €	4,25 €	1,5

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmen- tation
i) Caravane			
Droit de stationnement (groupe de caravanes par manège)	2,17 €	2,20 €	1,5

** L'électricité pour la fête de Palente est réglée directement par la Ville de Besançon (contrairement aux autres fêtes). Suite aux chiffres transmis par la Maîtrise de l'Energie en 2010, il était nécessaire de réactualiser les tarifs qui doivent inclure les droits d'occupation du domaine public ainsi que l'électricité. En conséquence, une augmentation de 25 % est prévue en 2011 et 2012.

F. Cirques

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmen- tation
Forfait par jour Grand Cirque (> 400 m ²)	502,00 €	509,00 €	1,39
Forfait par jour Petit Cirque (< 400 m ²) et théâtre marionnettes	112,00 €	113,50 €	1,34
Forfait nettoyage cirque sans ménagerie	1 083,00 €	1 099,00 €	1,48
Forfait nettoyage cirque avec ménagerie	1 623,00 €	1 647,00 €	1,48

G. Échoppes mobiles - Droits mensuels

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augm.
a) <i>Produits non transformés</i> (fleurs, fruits, légumes)	57,00 €	57,85 €	1,5
b) <i>Produits artisanaux</i> (bibelots, objets d'art) *	72,00 €	73,00 €	1,39
c) <i>Marrons chauds</i>	98,60 €	100,00 €	1,42
d) <i>Produits alimentaires</i> (pizzas, frites, merguez, glaces et produits apparentés, etc.) *			
Tarif forfaitaire de 4 à 6 jours	98,60 €	100,00 €	1,42
Tarif forfaitaire 1 à 3 jours		60,00 €	Nouveau
e) <i>Alimentation électrique sur site équipé</i> (échoppes...)	36,00 €	36,50 €	1,39
f) <i>Autres produits</i>	256,00 €	259,80 €	1,48

* **tarifs doublés en zone piétonne et sites aménagés**

XI - Droits de stationnement**A. Artisans - Stationnement**

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% Augmentation
Stationnement voies piétonnes et voies aménagées			
- prix par jour	21,60 €	21,90 €	1,39
- prix par demi-journée	11,50 €	11,60 €	0,87
Carnet stationnement	32,50 €	33,00 €	1,54

Gratuité du stationnement pour les véhicules des entreprises travaillant pour le compte de la Ville de Besançon et de la CAGB (dans le cadre du chantier du Tram).

B. Taxis - Droits de stationnement

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmentation
Redevance mensuelle	38,50 €	39,00 €	1,30

XII - Fourrière animale

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	%augmentation
Pension journalière chiens	6,70 €	6,80 €	1,49
Pension journalière chats	3,45 €	3,50 €	1,50
Frais de capture	45,50 €	46,20 €	1,54
* tarifs doublés de 19 h à 9 h, ainsi que week-end et jours fériés	91,00 €	92,40 €	1,54
* capture des chiens classés dangereux par la loi	91,00 €	92,40 €	1,54
Frais vétérinaires (diagnose chiens de type molossoïde)	75,00 €	76,00 €	1,33

Les interventions du vétérinaire engagées pour l'animal pourront être à la charge de son propriétaire, en particulier les diagnostics pour les chiens de type molossoïde.

XIII - Atelier de distillation

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmentation
Location journée pour résidents à Besançon	26,80 €	27,20 €	1,49
Location journée pour non résidents à Besançon	44,50 €	45,00 €	1,12
Forfait nettoyage	67,70 €	68,70 €	1,48

XIV - Autorisations de voirie (Pôle Services à la Population - Police Municipale)

N° des articles	Désignation	Unité d'appli-cation	Durée d'appli-cation	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Augm.
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m ²	An	11,10 €	11,25 €	1,35
2	Porte menus	u	An	11,10 €	11,25 €	1,35
3	Appareil de distribution automatique	u	An	64,70 €	65,70 €	1,55
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m ²	An	13,15 €	13,35 €	1,50
5	Barrière (tarif de location à l'année)	u	An	40,00 €	40,00 €	0
6	Terrasse couverte	m ²	An	55,70 €	56,50 €	1,44
7	Étalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m ²	An	50,95 €	51,70 €	1,47
8	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	An	66,00 €	67,00 €	1,50
9	Calicot en façade	u		création	67,00 €	
10	Autres autorisations ponctuelles	u	Jour	66,00 €	67,00 €	1,50
11	Dépose affichettes :					
	- Associations : droit minimum	1 à 10 10	Par dépose	73,50 €	74,60 €	1,50
	- par dizaine supplémentaire			36,60 €	37,15 €	1,50
	- sociétés commerciales			533,30 €	541,30 €	1,50

Modalités d'application

Article 1^{er} : Les tarifs sont doublés en zone piétonnière et semi piétonnière et dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

- Rue d'Anvers
- Grande Rue entre les rues des Boucheries et la Place Victor Hugo,
- Rue Bersot entre les rues Granges et Alsace,
- Place du Huit Septembre,
- Place Pasteur, rue Pasteur,
- Rue des Granges,
- Rue de la République (de la rue des Granges à la Place du 8 Septembre),
- Pourtour du Centre Saint-Pierre,
- Rue Luc Breton,
- Rue Mairet,
- Rue Claude Pouillet,
- Rue Paris,
- Rue Jean Petit,
- Rue Courbet,
- Rue E. Cusenier,
- Rue des Boucheries,
- Place Jouffroy d'Abbans,
- Rue Battant (de la Place Jouffroy à la rue Champrond),
- Place Marulaz,

- Rue Victor Hugo,
- Faubourg Rivotte (secteur aménagé),
- Promenade Granvelle,
- Square Sarrail,
- Parc Micaud / Les jardins du Casino,
- Place Jean Gigoux,

ainsi que les terrasses situées sur des emplacements de stationnement payant.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation sera de :

Hors zone piétonnière ou semi piétonnière : 67 € (+ 1,5 %)

En zone piétonnière ou semi piétonnière : 134 € (+ 1,5 %).

Article 3 - Rappel - Conformément à l'arrêté municipal du 16 juillet 2004 portant sur la réglementation des terrasses et étalages, toute année commencée est due dans son intégralité.

Le droit des autorisations mentionnées au tableau A sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite la 2^{ème} partie de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Une réduction pourra être accordée aux commerçants titulaires d'une autorisation de voirie (terrasse, panneau, étalages...), si des travaux sont réalisés au droit de leur établissement ou situés à proximité mais ayant une conséquence directe et immédiate sur l'activité du commerce. Pour bénéficier d'une telle réduction, les travaux devront durer au moins 20 jours calendaires consécutifs. Lorsque ce critère préalable sera rempli, une réduction d'un douzième des droits dus pour l'année pourra être accordée, par période de 30 jours calendaires.

La réduction sera donc appliquée selon le tableau suivant :

Période de travaux	Réduction sur le tarif annuel
Entre 20 et 30 jours	1/12 ^{ème} des droits dus
Entre 31 et 60 jours	2/12 ^{ème} des droits dus
Entre 61 et 90 jours	3/12 ^{ème} des droits dus
Une progression identique est retenue pour les périodes suivantes.	

Les réductions sont appliquées sans pour autant dépasser le seuil du droit minimum défini précédemment.

XV - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières

Une hausse de 1,5 % est proposée pour les tarifs concernant les concessions et la taxe de crémation. Les taxes d'inhumation sont maintenues aux tarifs 2011.

Durée et type de concession	Concessions		Taxe d'inhumation	
	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012
PLEINE TERRE :				
- Terrain 15 ans	224,40 €	227,80 €	65,20 €	65,20 €
- Terrain 30 ans	410,10 €	416,25 €	95,60 €	95,60 €
- Terrain 50 ans	820,20 €	832,50 €	95,60 €	95,60 €
- Perpétuelle pleine terre (ne fait plus l'objet de concession nouvelle)			164,90 €	95,60 €
CAVEAUX :				
1) Terrain :				
- 30 ans	512,10 €	519,80 €	191,30 €	191,30 €
- 50 ans	1 023,20 €	1 038,55 €	191,30 €	191,30 €
- perpétuelle (ne fait plus l'objet de concession nouvelle)			325,70 €	191,30 €
2) Terrains + caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude : 30 ans				
- 2/3 places	1 945,40 €	1 974,60 €	191,30 €	191,30 €
- 4 places	2 130,00 €	2 161,95 €	191,30 €	191,30 €
- 6 places	2 330,90 €	2 365,90 €	191,30 €	191,30 €
3) Terrain + Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude : 50 ans				
- 2/3 places	2 456,40 €	2 493,25 €	191,30 €	191,30 €
- 4 places	2 641,05 €	2 680,70 €	191,30 €	191,30 €
- 6 places	2 842,00 €	2 884,60 €	191,30 €	191,30 €
4) Terrain + Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude : perpétuelle (hors droit d'enregistrement)				
Ne fait plus l'objet de concession nouvelle			325,70 €	191,30 €
JARDIN D'URNES 30 ans :				
1) Terrain (St-Ferjeux, St-Claude, Chaprais et Champs Bruley)	205,00 €	208,10 €	39,30 €	39,30 €
2) Terrain + Caveau pré-édifié (St-Claude)	575,35 €	584,00 €	39,30 €	39,30 €
JARDIN D'URNES 50 ans :				
1) Terrain (St-Ferjeux, St-Claude, Chaprais et Champs Bruley)	512,10 €	519,80 €	39,30 €	39,30 €
2) Terrain + Caveau pré-édifié (St-Claude)	884,45 €	897,70 €	39,30 €	39,30 €

Durée et type de concession	Concessions		Taxe d'inhumation	
	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012
COLUMBARIUM (Saint-Ferjeux et Saint-Claude) 50 ans maximum				
- Pour les 5 premières années	623,30 €	632,65 €	39,30 €	39,30 €
- Par tranche de 5 ans supplémentaires (limité à 45 ans)	377,45 €	383,10 €	39,30 €	39,30 €
CAVEAU PROVISOIRE				
- Droit de séjour du 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour	gratuit	gratuit		
- Droit de séjour à partir du 16 ^{ème} jour, par journée	6,10 €	6,20 €		
TERRAIN NON CONCEDE	gratuit	gratuit	65,20 €	65,20 €

Le montant de chaque vacation de police pour les opérations funéraires est fixé à 20 €.

La taxe de crémation versée à la Ville de Besançon par le gestionnaire du crématorium passera de 39,30 € à 39,90 € à compter du 1^{er} janvier 2012.

Crématorium

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Crématorium prévoit l'actualisation des tarifs à l'issue de chaque année de fonctionnement du contrat d'affermage, soit à compter du 1^{er} janvier. Les propositions de tarifs du délégataire seront adressées à la Ville avant le 31 octobre pour être soumises à l'approbation du Conseil Municipal en décembre.

XVI - Salle de réunion La City

Salles de réunion - La City	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% d'augmentation
Salle Bartholdi (configuration fixe - 80 à 100 places assises)			
- pour une ½ journée	60 €	60 €	0
- pour une journée	100 €	100 €	0

Cette salle sera louée ou mise à disposition des administrations, collectivités territoriales, établissements publics ou parapublics, pour des réunions, conférences, colloques ou congrès.

Cette salle n'a pas vocation à être louée ou mise à disposition des associations ou des personnes individuelles.

La gratuité de cette salle peut être accordée par le Maire ou l'Adjointe Déléguée.

XVII - Hygiène**Désinfection et désinsectisation**

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augmen- tation
Désinfection au poste			
Etuve complète	11,33 €	11,50 €	1,5
Désinfection ou désinsectisation à domicile			
F1	26,56 €	26,95 €	1,5
F2	31,17 €	31,63 €	1,5
F3	34,90 €	35,42 €	1,5
F4	42,15 €	42,78 €	1,5
F5	45,96 €	46,64 €	1,5
F6 et plus	51,39 €	52,16 €	1,5
Litre de produit insecticide posé dans les collectivités	20,18 €	20,48 €	1,5
Immeuble (par logement) ou collectivité	14,86 €	15,08 €	1,5
Foyer-logement (par logement)	1,97 €	2,00 €	1,5
Dératisation			
Raticide, le kg (blé empoisonné)	7,41 €	7,52 €	1,5
Raticide, le kg (bloc hydrofuge ou granulés)	13,62 €	13,82 €	1,5
Souricide, le kg	16,47 €	16,71 €	1,5
Boîte à rats (poste d'appâtage)	9,77 €	9,91 €	1,5
Plaques de glu	3,11 €	3,15 €	1,5
Forfait déplacement + intervention	18,76 €	19,04 €	1,5
Divers			
Absorbant d'odeurs	15,59 €	15,82 €	1,5
Forfait déplacement + intervention	18,76 €	19,04 €	1,5

XVIII - Service Commerce**Occupations commerciales du domaine public**

		Tarifs 2011	Tarifs 2012	% d'augm.
Manifestation Instants Gourmands	Chalet de 3 m	16 €	16 €	0
	Chalet de 4 m	20 €	20 €	0
	Chalet de 6 m	30 €	30 €	0
Manifestation Marché de Noël	Chalet de 3 m	100 €	100 €	0
	Chalet de 4 m	125 €	125 €	0
	Chalet de 6 m	150 €	150 €	0
Chalet restaurant			300 €	
Braderies d'été et d'automne		2,10 € le m linéaire	2,10 € le m linéaire	0
Animations commerciales et artisanales sur le Domaine Public	Manifestations sous chapiteaux	15 € par jour pour deux jours et 10 € par jour au-delà	15 € par jour pour deux jours et 10 € par jour au-delà	0
	Manifestations sous structures démontables ou chalets	4 € par jour	4 € par jour	0

Une caution est demandée pour la mise à disposition de chalets aux associations organisatrices des manifestations :

- 500 € pour la mise à disposition de 1 ou 2 chalets,
- 1 000 € pour la mise à disposition de 3 à 5 chalets,
- 1 500 € pour la mise à disposition de 6 à 10 chalets,
- 2 000 € pour la mise à disposition de 11 à 20 chalets,
- 2 500 € pour une mise à disposition au-delà de 20 chalets.

POLE SERVICES TECHNIQUES - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

XIX - Stationnement

A. Stationnement payant sur voirie

	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Zone Chrono Secteur courte durée	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h du lundi au samedi : 1,20 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 1 h 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 30 mn pour les détenteurs de la carte de vie quotidienne	De 9 h à 19 h du lundi au samedi : 1,20 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 1 h 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 30 mn pour les détenteurs de la carte de stationnement
Zone Mezzo Secteur Moyenne durée	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h du lundi au samedi : 1,20 € par heure fractionnables par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 3 h	De 9 h à 19 h du lundi au samedi : 1,20 € par heure fractionnables par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 3 heures
	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h ou 7 €/7j ou 250 €/an	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h ou 7 €/7j ou 250 €/an
Zone Tempo Secteur longue durée (jaune)	De 9 h à 19 h du lundi au samedi * : 1,20 € par heure avec un maximum de 5 €/24 h fractionnables par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 24 h * sauf secteur Citadelle (Rue des Fusillés de la Résistance et parking Citadelle) payant le dimanche et les jours fériés	De 9 h à 19 h du lundi au samedi * : 1,20 € par heure avec un maximum de 5 €/24 h fractionnables par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 24 heures * sauf secteur Citadelle (Rue des Fusillés de la Résistance et parking Citadelle) payant le dimanche et les jours fériés
	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h ou 7 €/7j ou 250 €/an	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24 h ou 7 €/7j ou 250 €/an

* résident : habitant des quartiers Boucle, Battant (délimité par les périmètres des Conseil de Quartier) et Chaprais (délimité par les rues Chopard, boulevard Diderot, rues des Fontenottes et la voie ferrée).

Il s'agit d'occupant de résidence principale dans ces quartiers qui ne peuvent bénéficier de leur avantage tarifaire que dans les rues réglementées de leur quartier de résidence.

L'extension ou la création de nouvelles rues réglementées feront l'objet d'arrêtés municipaux.

B. Parkings - Tarifs horaires**a) Parkings en ouvrage Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier**

	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Tarif horaire	Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h Gratuit si moins de 30 minutes la 1 ^{ère} heure : 1,20 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Toute 1/2 heure commencée est due Tous les jours : de 19 h à 9 h Forfait : 1 € la nuit	Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h Gratuit si moins de 1 h Entre 1 h et 1 h 30 : 1,80 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Toute 1/2 heure commencée est due Tous les jours : de 19 heures à 9 heures Forfait : 1 € la nuit
	Dimanches et jours fériés : de 9 h à 13 h : gratuit De 13 h à 19 h : Gratuit moins de 30 minutes 0,60 € par heure Toute heure commencée est due	Dimanches et jours fériés : de 9 h à 13 h : gratuit De 13 h à 19 h : Gratuit si moins de 1 heure 0,60 € par heure Toute 1/2 heure commencée est due

b) Parkings en enclos Saint-Paul et Petit Chamars

	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Tarif horaire	Du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h Gratuit si moins de 30 minutes la 1 ^{ère} heure : 1,20 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Toute 1/2 heure commencée est due De 12 h à 13 h 30 et de 19 h à 9 h : gratuit Dimanches et jours fériés : gratuit	Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h Gratuit si moins de 1 heure. Entre 1 h et 1 h 30 : 1,80 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Toute 1/2 heure commencée est due Dimanches et jours fériés : gratuit

c) Parkings en enclos «longue durée»**Parkings Arènes, Glacis, Robelin (*) et Rivotte**

	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Tarif horaire	6 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit si moins de 30 minutes la 1 ^{ère} heure : 1,20 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Dimanches et jours fériés : gratuit Toute 1/2 heure commencée est due	6 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit si moins de 1 heure Entre 1 h et 1 h 30 : 1,80 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Dimanches et jours fériés : gratuit Toute 1/2 heure commencée est due

(*) Parking Robelin : parking en projet, date d'ouverture indéterminée

d) Parking Chamars

	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Tarif horaire	7 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit si moins de 30 minutes la 1 ^{ère} heure : 1,20 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Toute 1/2 heure commencée est due	7 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit si moins de 1 heure Entre 1 h et 1 h 30 : 1,80 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Toute 1/2 heure commencée est due

e) Parking Minjoz (*) (nouveau)

Tarif horaire	Tarifs 2012
	6 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Gratuit moins de 2 h 30 Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Gratuit les dimanches et jours fériés Toute 1/2 heure commencée est due

(*) Pour des raisons techniques, ces dispositions tarifaires n'entreront en vigueur qu'au 1^{er} février 2012
La gratuité portée à 1 heure interviendra à compter du 1^{er} février 2012.

Le paiement généralisé entre 12 h et 13 h 30 interviendra au 1^{er} février 2012.

C. Parkings - Abonnements**a) Parkings en ouvrage : Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier et City** pour les véhicules**

Types d'abonnements	2011			Propositions 2012						Conditions
	Mois	Trimes-tre	Année	Mois	%	Trimes-tre	%	Année	%	
Résident nuit *	30,00	85,00	288,00	30,00	0	85,00	0,00	288,00	0	Abonnement valable de 17 h à 10 h du lundi au vendredi et 24 h/24 samedis, dimanches et fériés
Résident permanent*	60,00	169,00	575,00	60,00	0	169,00	0	575,00	0	Abonnement valable 24h/24 tous les jours de l'année
Affaire 5 jours	65,00	183,00	623,00	66,00	1,5	185,75	1,5	632,35	1,5	Abonnement valable 24h/24 les jours déterminés (du lundi au vendredi ou du mardi au samedi).
Affaire 6 jours	82,00	231,00	786,00	83,25	1,5	234,45	1,5	797,80	1,5	Abonnement valable 24h/24 les jours déterminés (du lundi au samedi ou du mardi au dimanche).
Affaire permanent	110,00	310,00	1 055,00	111,65	1,5	314,65	1,5	1 070,85	1,5	Abonnement valable 24h/24 tous les jours de l'année

* les tarifs «résidents» sont réservés aux Bisontins habitant les quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier). Les tarifs «affaires» sont accessibles à tous (actifs en particulier). L'ensemble des abonnements est proposé dans la mesure des places disponibles

** seuls les tarifs «résident permanent» et «affaire 6 jours» sont applicables au parking City.

b) Parkings Mairie, Marché Beaux-Arts pour les motos

Abonnement permanent à tarif unique : 20 €/mois.

c) Parkings en enclos Saint-Paul, Petit Chamars, Isenbart, Glacis, Chamars, Arènes, Robelin et Rivotte

Types d'abonnements	2011			Propositions 2012						Conditions
	Mois	Trimes-tre	Année	Mois	%	Trimes-tre	%	Année	%	
Résident permanent*	33,00	93,00	316,00	33,00	0	93,00	0	316,00	0	Abonnement permanent 24h/24 tous les jours
Affaire	50,00	141,00	480,00	50,75	1,5	143,12	1,5	487,20	1,5	Abonnement permanent 24h/24 tous les jours

Les ayant droits du tarif «Résident» :

* le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant certains quartiers du centre-ville (délimitation des conseils de quartier). Les tarifs «affaire» sont accessibles à tous (actifs en particulier). L'ensemble des abonnements est proposé dans la mesure des places disponibles.

Sur les parkings Saint-Paul, Petit Chamars, Chamars et Rivotte, le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant le quartier Boucle (délimitation des conseils de quartier).

Sur les parkings Glacis, Arènes, Robelin le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant le quartier Battant (délimitation des conseils de quartier).

Sur les parkings Isenbart, le tarif «résident» est réservé aux Bisontins habitant le quartier Chaprais (délimité par les rues Chopard, boulevard Diderot, rues des Fontenottes et la voie ferrée).

L'extension ou la création de nouvelles aires de stationnement payant feront l'objet d'arrêtés municipaux.

d) Autres tarifs

- Jeton FreePass : 0,60 €
- Tarifs nouveaux arrivants :

Tarif identique au tarif abonnement «résident permanent», permettant aux habitants nouvellement arrivés à Besançon et habitant les quartiers de la Boucle et de Battant, de rechercher une solution pour leur stationnement. Il s'agit d'un tarif mensuel de 60 € dans la limite d'un trimestre, valable aux parkings Mairie et Marché Beaux-Arts.

- Forfaits applicables pour les congressistes, associations, entreprises et comités à l'occasion des manifestations :

	Parkings Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier, Saint-Paul, Petit Chamars, Chamars, Glacis, Arènes, Rivotte, Robelin et Minjoz
Tarif à la journée	3,50 €
Forfait 1 semaine	18,00 €
Forfait 2 semaines	28,00 €
Forfait 3 semaines	36,00 €
Semaine supplémentaire	12,00 €

- Tarif préférentiel pour les parents des enfants hospitalisés aux services Réanimation ou Grands Prématuroés et au service Hématologie de la Mère et l'Enfant : 10 € valable 7 jours - 24 h/24 aux parkings Mairie et Chamars. Ce tarif sera applicable aux visiteurs de patients en fin de vie du CHU Minjoz (soins palliatifs).

- Tarif préférentiel pour les familles des résidents du Centre de Long Séjour Bellevaux : 10 € valable 7 jours - 24 h/24 au parking Marché Beaux-Arts/Cusenier.

- Abonnement parents d'élèves valable sur le parking Mairie uniquement (attribution sur présentation d'un justificatif de scolarité d'un enfant scolarisé dans une école maternelle ou primaire du quartier Boucle). Permet de stationner les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 9 h, de 11 h 15 à 12 h, de 13 h 15 à 14 h et de 16 h 15 à 17 h : 85 €/an.

- Dans le cadre de ses missions de service public, la Collectivité peut accorder un abonnement spécifique à certains de ses agents. Equivalent à un abonnement «affaire 5 ou 6 jours» avec remise de 7,38 €/mois ou 22,14 €/trimestre ou 88,56 €/an.

- Commerçants ayant droit au tarif résidentiel sur Voirie (via la carte de stationnement sur voirie). Pour bénéficier de cet avantage, les commerçants doivent fournir une carte grise et un extrait K-bis (**de moins de 3 mois**) (sans autres justificatifs) qui correspondent, au niveau de sa rubrique «Activité», à une activité commerciale dans le **secteur réglementé** (commerce en centre-ville dans les quartiers Boucle, Chaprais ou Battant) :

Donne droit à une carte de stationnement sur voirie	Ne donne pas droit à une carte de stationnement sur voirie
Extrait K-bis correspondant à une activité commerciale, notamment boutique, restaurant, bar, bureau de tabac, ...	Tout autre extrait K-bis, notamment auto-école, agence immobilière, cabinet d'architecte, cabinet d'avocat(s), notaire, société de services aux personnes, commercial, agence intérimaire, agence immobilière, assurance, courtier assurance, banque...

Seul le gérant (nom indiqué sur l'extrait K-bis) a droit à une carte de stationnement sur voirie. Il ne peut être attribué qu'une seule carte par extrait K-bis, au gérant en l'occurrence.

D. Tarifs divers

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% Augment.
Forfait artisans par jour et par place	4,00 €	4,00 €	0
Ticket perdu	10,00 €	10,00 €	0
Carte d'abonnement ou carte de stationnement sur voirie perdue, volée ou endommagée	8,00 €	4,00 €	- 50
Caution carte parking	15,50 €	15,50 €	0
Coût annuel carte de stationnement sur voirie	8,00 €	4,00 €	- 50

e) Procédure de dédommagement en réparation des problèmes de rendu monnaie présumés en caisses automatiques

Le client victime présumé d'une erreur de rendu monnaie en caisse automatique peut faire un recours auprès de l'exploitant en lui transmettant par courrier simple une lettre détaillant très précisément les faits. L'exploitant devra alors dédommager le plaignant sous la forme d'une ou plusieurs contremarques d'une valeur unitaire d'une heure de stationnement. La valeur cumulée des contremarques remises au client en dédommagement devra correspondre au montant présumé du préjudice, mais ne pourra excéder, en équivalence un montant de 20 €. L'exploitant devra fournir mensuellement à la collectivité et aux services compétents de la Trésorerie un état récapitulatif des contremarques données en dédommagement. Il devra également conserver chaque lettre de

réclamation ayant donné lieu à ces dédommagements pour justifier la distribution de ces contremarques sans contreparties financières.

Dans des cas exceptionnels, l'exploitant, sur demande écrite de la Collectivité (par l'intermédiaire de la Direction Voirie & Déplacements) pourra émettre des titres gratuits temporaires, comme par exemple :

- contremarques à destination de riverains de rues en travaux,
- contremarques et abonnements nécessaires aux services municipaux,
- etc.

L'exploitant devra fournir mensuellement à la collectivité et aux services compétents de la Trésorerie un état récapitulatif des contremarques émises gratuitement dans ces cas exceptionnels.

f) Mise en place de facilités de paiement pour les formules d'abonnement annuel sur voirie et en parkings

La Ville de Besançon propose différentes formules d'abonnements en parkings et sur voirie. Les formules d'abonnement mensuel, trimestriel ou annuel sont dégressives et offrent des solutions adaptées aux besoins de tous les usagers. Néanmoins, dans le cas des formules d'abonnement annuel, la réglementation actuelle nécessite un recouvrement par un titre de recette unique émis à la souscription de l'abonnement. La collectivité souhaite faciliter l'accès aux abonnements de stationnement sur voirie et en parkings aux résidents qui sont contraints d'opter pour des formules payantes suite à la mutation ou la disparition de places de stationnement gratuites.

Ainsi, pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers résidents, il est proposé de faire bénéficier les formules d'abonnement suivantes d'un paiement échelonné en 3 fois :

- Stationnement résidentiel sur voirie (vignette annuelle)
- Stationnement résidentiel de nuit sur les parkings Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier
- Stationnement résidentiel 24 h/24 sur les parkings Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier et City.
- Stationnement résidentiel 24 h/24 sur les parkings Saint-Paul, Petit Chamars, Chamars, Arènes, Glacis, Isenbart, Rivotte et Robelin.

Les résidents désireux de bénéficier de cet aménagement auront la possibilité de régler le montant annuel de leur abonnement sur 3 mois consécutifs.

E. Frais de fourrière

Désignation (* tarifs encadrés)	2011	Tarifs 2012	% Augment.
Voiture particulière < 3,5 t			
Frais d'enlèvement*	110,00 €	110,00 €	0
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	4,60 €	4,60 €	0
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	3,20 €	3,20 €	0
Opération préalable *	15,20 €	15,20 €	0
Restitution sur place *	110,00 €	110,00 €	0
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés)	90,00 €	90,00 €	0
Intervention enlèvement véhicules brûlés	155,00 €	155,00 €	0
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - A compter du 11 ^{ème} jour	4,60 €	4,60 €	0
Poids lourds > 3,5 t			
Frais d'enlèvement *	122,00 €	122,00 €	0
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	9,20 €	9,20 €	0
Opération préalable *	22,90 €	22,90 €	0
Restitution sur place *	122,00 €	122,00 €	0
Autres véhicules			
Frais d'enlèvement *	45,70 €	45,70 €	0
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	3,00 €	3,00 €	0
Opération préalable *	7,60 €	7,60 €	0
Restitution sur place *	45,70 €	45,70 €	0

Frais d'expertise (véhicules présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 61 €

Frais d'expertise (cyclomoteurs présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 30,50 €

Dans certaines conditions (Bisontin dont l'incendie de son véhicule à Besançon est d'origine criminelle, dont l'assurance ne couvre pas le risque incendie et qui autorise dans un délai de 15 jours la Ville à détruire son véhicule), le Maire a la possibilité de ne pas recouvrer la recette correspondante.

XX - Location de vélos en libre service

Abonnements	2011	Tarifs 2012
Abonnement journalier Durée de validité : 24 heures 1 ^{ère} demi-heure gratuite à chaque utilisation		1 €
Abonnement hebdomadaire Durée de validité : 7 jours 1 ^{ère} demi-heure gratuite à chaque utilisation	1 €	2 €
Au-delà d'une demi-heure, par heure (toute heure commencée est due)	1 €	1 €
Maximum de perception pour une journée	4 €	4 €
Abonnement annuel (+ 2 € minimum de chargement de la carte)	16 €	16 €
Pour les détenteurs d'un abonnement au réseau de transport GINKO ou AutoCité (+ 2 € minimum de chargement de la carte)	10 €	11 €
Pour les détenteurs de la carte avantages jeunes	16 € Validité 15 mois au lieu de 12	16 € Validité 15 mois au lieu de 12
Abonnements professionnels collectifs (collectivités, entreprises, associations)		49 €/an/carte (jusqu'à 9 cartes) 39 €/an/carte (à partir de 10 cartes)

XXI - Permis de stationnement - Permissions de voirie**Tableau A - Permis de stationnement**

N° des articles	Désignation	Unité	Durée	2011	Tarifs 2012	% Augm.
1	Occupation temporaire du sol par : . des matériaux de construction . échafaudages . emprise de chantier . bennes . camion nacelle, béton, pompe grue, etc.	m ²	semaine	1,48 €	1,50 €	+ 1,35
1.2	Plus-value pour occupation sur stationnement payant sur voirie ou parkings ouverts	m ²	semaine	2,00 €	2,03 €	+ 1,50
1.3	Plus-value pour occupation sur stationnement payant en parkings clos réglementés	u	semaine		Dépend du parking : Recette hebdomadaire moyenne d'une place	
3	Accès entrée charretière	u	u	66,00 €	67,00 €	+ 1,50
4	Autres permis de stationnement	u	u	66,00 €	67,00€	+ 1,50
5	Véhicules du dispositif Autopartage en station			gratuit		

Tableau B - Permissions de voirie

N° des articles	Désignation	Unité d'appli-cation	Durée d'appli-cation	2011	Tarifs 2012	% Augm.
1	Occupation privative du sol ou du sous-sol par des ouvrages	m ²	An	12,40 €	12,58 €	+ 1,5
2	Occupation privative du sol ou du sous-sol par des câbles ou canalisations	ml	An	12,40 €	12,58 €	+ 1,5
3	Occupation privative du sous-sol par une galerie technique	m ³	An	25,50 €	25,85 €	+ 1,37
4	Ouvrage privatif en surplomb du domaine public	m ²	An	99,50 €	100,20 €	+ 1,5
5	Miroir	u	An	72,00 €	73,00 €	+ 1,38
6	Accès station service	u	An	66,00 €	67,00 €	+ 1,5
7	Abri avec publicité destiné aux usagers en déplacement, éclairé, équipé d'un dispositif d'affichage publicitaire composé au minimum de deux faces fixes et pouvant recevoir des panneaux d'information voyageurs	u	An	11,00 €	11,15 €	+ 1,36
8	Mobilier urbain d'information avec une ou plusieurs surfaces publicitaires d'une dimension d'environ 2 m ² , éclairé, composé de 2 faces fixes et/ou équipé d'un système dynamique	u	An	11,00 €	11,15 €	+ 1,36
9	Mobilier urbain d'information d'une dimension d'environ 8 m ² , éclairé, composé de 2 faces fixes et/ou équipé d'un système dynamique	u	An	11,00 €	11,15 €	+ 1,36
10	Colonne d'affichage	u	An	11,00 €	11,15 €	+ 1,36

Modalités d'application concernant les tableaux A et B

Article 1^{er} : En zone piétonnière et semi-piétonnière ainsi que dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

Centre-ville : Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Préfecture, rue Bersot entre les rues des Granges et Proudhon, Place du Huit Septembre, Place Pasteur, rue Pasteur entre la place Pasteur et la rue Zola, place Marulaz, rue de la République et rue d'Alsace devant le bâtiment Saint-Pierre, rue des Boucheries, rue des Granges entre la place de la Révolution et la rue de la République, rue Battant entre place Jouffroy et la rue Champrond, rue Courbet, rue Claude Pouillet, faubourg Rivotte, rue Jean Petit entre les rues Courbet et Goudimel, rue de Paris.

Planoise : Rue Marc Bloch, rue André Malraux, place René Cassin, rue André Boulloche, avenue du Parc, square Van Gogh, rue Picasso, place de l'Europe, rue Léonard de Vinci, rue Albrecht Dürer, rue Henri Matisse, rue Gauguin, rue Goya, rue Rembrandt, rue Renoir, rue Pierre Rubens, rue Jules Gauthier, rue Charles de Montalembert, rue Bonnefoy :

Les prix du tableau A (**sauf 1.2 et 1.3**), du tableau B (articles 1,2) sont doublés.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation ou permission sera de :

- 67 € (+ 1,5 %) hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,
- 134 € (+ 1,5 %) en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

Article 3 : Gratuité du stationnement pour un véhicule, en secteur payant, dès lors qu'il lui aura été délivré un permis de stationnement payant et pour un emplacement.

Article 4 : Le premier droit des autorisations mentionnées au tableau B des permissions de voirie, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Article 5 : L'exonération des droits d'occupation de la voie publique sera maintenue lors du ravalement de façade, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 ; toutefois, elle sera limitée dans le temps à raison d'une semaine d'exonération pour 75 m² de façade ravalée à l'aplomb du domaine public, les ouvertures seront comptées comme surface pleine.

Article 6 : Les surfaces autorisées par l'arrêté de voirie devront être rigoureusement respectées. Chaque infraction constatée par un surveillant du domaine public fera l'objet d'une rectification du permis de stationnement ou de l'émission d'un permis complémentaire.

Article 7 : Exonération de droit :

- Pour la mise en place de mini-benne et de sac à gravats (contenance égale ou inférieure à 1 m³) à condition que la durée de pose soit égale ou inférieure à trois jours pour les mini-bennes et 24 heures pour les sacs à gravats. Ces dispositions sont applicables pour chaque chantier tous corps d'état confondus.
- Pour les associations à but non lucratif régies par la loi de 1901 désirant placer des enseignes provisoires à condition qu'aucune publicité étrangère à l'association ne figure sur les calicots : en aucun cas les calicots ne seront autorisés en travers des voies.
- Pour les éléments architecturaux des bâtiments et les balcons.
- Pour les projets visant l'intérêt public ou favorisant des négociations en vue de cet intérêt.

Article 8 : Ce tarif s'appliquera pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 2011.

XXII - Espaces Verts

	2011	Tarifs 2012	% Augm.
1. Locations			
a) Location exceptionnelle de plantes vertes (par jour et par plante)	20,15 €	20,45 €	1,5
b) Location exceptionnelle de l'exposition des baies sauvages (par jour et par panneau)	1,78 €	1,81 €	1,5
	+ caution 167,00 €	+ caution 167,00 €	0
c) Location exceptionnelle de l'exposition «traces et indices» (par jour)	62,22 €	63,15 €	1,5
	+ caution 167,00 €	+ caution 167,00 €	0
2. Vente provenant des forêts communales			
a) Bois de chauffage quartiers et rondins de bonne qualité en bûches de 1 m (en bord de route), TVA incluse de 5,5 % - le stère	28,58 €	29,00 €	1,5
b) Bois de chauffage de qualité faible, à majorité bois blanc, charbonnette, en bûches de 1 m (en bord de route) TVA incluse de 5,5 % - le stère	17,27 €	17,53 €	1,5

	2011	Tarifs 2012	% Augm.
c) Bois de mauvaise qualité provenant d'arbres morts des rues et parcs (en bord de route) en bûches de 1 m TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,71 €	5,79 €	1,5
d) Bois de chauffage sur pied de qualité moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation TVA incluse de 5,5 % - le stère	6,00 €	6,09 €	1,5
e) Bois de chauffage sur pied de bonne qualité, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère	7,93 €	8,05 €	1,5
f) Sangliers abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg	4,14 €	4,20 €	1,5
Forfait minimum comprenant les frais d'abattage et de transport	123,92 €	125,80 €	1,5
g) Sangliers vifs, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	4,14 €	4,20 €	1,5
Forfait minimum comprenant les frais de vétérinaire	88,27 €	89,60 €	1,5
h) Cerfs et daims vifs ou abattus TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	4,14 €	4,20 €	1,5
3. Attraction pour enfants (poneys à Micaud) (redevance par an)	316,23 €	321,05 €	1,5

XXIII - Matériel de prêt et livraison d'eau potable

A. Location matériel de prêt

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Observations	Augment.
Tribune VAL 136, gradin Samia 216 places et podium roulant couvert Samia	391,00 €	396,00 €	Par type de matériel/jour, hors transport et installation	1,28
Podiums non couverts Festitub et Méfran	4,60 €	4,65 €	par m ² /jour	1,09
Podium couvert 16 m ²	108,58 €	110,00 €	par unité/jour	1,38
Chaises plastiques et bancs de préau - Barrières - Panneaux et grilles d'exposition	1,21 €	1,22 €	par unité/jour	0,83
Tables, isolements, urnes	5,67 €	5,75 €	par unité/jour	1,41
Pavoisement (drapeaux, écussons, etc.)	3,52 €	3,57 €	par unité/jour	1,42
Elévateur de personnes à mobilité réduite	50,00 €	50,70 €	par unité/jour	1,40

Une prise en charge forfaitaire de base de 50 € est appliquée à chaque demande de prêt.
La mise à disposition de matériel pour un week-end est facturée une seule journée.

B. Livraison d'eau potable

Facturée selon deux cas	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Augm.	Observations
Absence de réseau d'eau potable	30,50 €	31,00 €	1,64 %	Par camion de 6 m ³
Présence d'un réseau d'eau potable	119,00 €	121,00 €	1,68 %	Par camion de 6 m ³

C. Véhicules et engins

Cette proposition tarifaire s'inscrit dans le cadre des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers. Elle a fait l'objet d'une modification des groupes et d'une réactualisation.

	Type de matériel	Coût au Km	Coût à l'heure	Coût à la journée	Augmentation		
					Km	Heure	Journée
0900	2 ROUES MOTORISEE	0,47 €			- 6,00 %		
1000	BERLINE	0,34 €			9,68 %		
2000	FOURGONNETTE	0,41 €			2,50 %		
3000	FOURGON	0,71 €			- 4,05 %		
3000	4 x 4 VL	0,79 €			41,07 %		
4000	CAMION STANDARD	0,86 €			- 46,91 %		
4000-5000	CAMION AVEC EQUIPEMENT	1,65 €	21,37 €		1,23 %	15,45 %	
4000-5000	HYDROCUREUR		45,61 €			12,65 %	
7000	NACELLE		22,25 €			- 8,29 %	
	BALAYEUSE LAVEUSE		28,81 €			1,91 %	
	TRACTEUR (agricole - forestier)		25,01 €			24,00 %	
	TRACTEUR ROUTIER	2,41 €			- 19,67 %		
	REMORQUE			20,30 €			1,50 %
	SEMI REMORQUE			33,93 €			1,50 %
	BENNE POMPE		41,10 €			1,51 %	
	CAISSON			20,30 €			1,50 %
	MATERIEL DE LEVAGE		15,91 €			48,55 %	
	MATERIEL DE TP		30,41 €			33,85 %	
	BIBLIOBUS	4,00 €			3,63 %		

XXIV - Urbanisme/Dossier PLU

Tarifs TTC à l'unité

	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% d'augmentation
Photocopies Noir & Blanc			
A4 - Simple ou recto/verso	0,15 €	0,15 €	0
A3 - Simple ou recto/verso	0,20 €	0,20 €	0
Extrait de plans couleur			
A4	0,30 €	0,30 €	0
A3/A2	0,50 €	0,50 €	0
A1/A0	1,00 €	1,00 €	0
Fichier numérique			
CD Rom	3,00 €	3,00 €	0
Dossier complet PLU sur papier	895,00 €	895,00 €	0

XXV - Participation pour non réalisation d'aires de stationnement

Pour mémoire : 10 500,98 € / place.

XXVI - Taxe locale d'équipement

Pour mémoire : taux de 5 % (sans changement).

Le régime de la Taxe d'Aménagement sera applicable au 1^{er} mars 2012. Il se substitue à celui de la TLE. Le taux a été fixé à 4 % par délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2011.

XXVII - Service de l'eau potable**A. Prix de vente de l'eau**

Le **prix du mètre cube d'eau** pour 2012 est proposé à **0,95 € HT** le mètre cube, soit une augmentation de 3,26 % par rapport à 2011.

La **redevance de pollution de l'eau**, versée à l'Agence de l'Eau est fixée pour 2012 à 0,22 €/m³ d'eau vendu.

La **redevance pour prélèvement** versée à l'Agence de l'Eau est fixée pour 2012 à **0,05 €** par mètre cube d'eau vendu, montant identique à 2011.

La **redevance pour modernisation des réseaux de collecte** versée à l'Agence de l'Eau est fixée pour 2012 à **0,15 €** par mètre cube d'eau vendu, montant identique à 2011.

La **TVA** au taux de 5,5 % vient s'ajouter aux tarifs indiqués ci-dessus.

Au regard des informations disponibles, la facture moyenne d'eau et d'assainissement à Besançon augmentera de **+ 1,46 %** en 2012 (Base 120 m³ toutes taxes et redevances comprises).

B - Tarifs des branchements

Les tarifs à appliquer en 2012 pour l'exécution des branchements augmentent en moyenne de 1,50 % par rapport à 2011. Les tarifs sont passibles d'une TVA au taux en vigueur.

DESIGNATION	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% Augm.
TERRASSEMENT :			
- Forfait étude de dossier et d'installation de chantier :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50	702,75 €	717,00 €	2,03
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 dans le cadre d'un chantier	331,50 €	336,50 €	1,51
. pour branchement diamètre > 50 et dégagement de la conduite	817,00 €	829,00 €	1,47
- Prix du mètre linéaire de tranchée :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 en gaine	125,50 €	127,50 €	1,59
. pour branchement en diamètre supérieur à 50	169,00 €	171,50 €	1,48
PLOMBERIE :			
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé, complète pour :			
. branchement en PE de Ø 32	271,00 €	275,25 €	1,57
. branchement en PE de Ø 50	316,00 €	321,00 €	1,58
. branchement en diamètre supérieur à 50	439,00 €	445,00 €	1,37
- Prix du mètre linéaire :			
. Canalisation en PE de Ø 32 extérieur	4,05 €	4,10 €	1,23
. Canalisation en PE de Ø 50 extérieur	12,00 €	12,15 €	1,25
. Canalisation en PE Ø 63 extérieur	17,75 €	18,00 €	1,41
. Canalisation en PE Ø 75 extérieur	27,25 €	27,50 €	0,92
. Canalisation de branchement Ø 90	40,50 €	41,00 €	1,23
. Canalisation en fonte			
. Diamètre 60 mm intérieur	19,25 €	19,50 €	1,30
. Diamètre 80 mm intérieur	23,00 €	23,25 €	1,09
. Diamètre 100 mm intérieur	28,00 €	28,50 €	1,79
. Diamètre 150 mm intérieur	40,50 €	41,00 €	1,23
. Diamètre 200 mm intérieur	57,50 €	58,25 €	1,30
* Les pièces de raccords et les équipements particuliers sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %			
- Partie forfaitaire au niveau du compteur (robinet d'arrêt amont, clapet anti-retour, robinet aval, purges...) :			
. pour compteur de 15 et 20 mm	77,00 €	78,25 €	1,62
. pour compteur de 25 mm	135,00 €	137,00 €	1,48
. pour compteur de 30 mm	181,00 €	184,00 €	1,66
. pour compteur de 40 mm	219,00 €	222,00 €	1,37
. pour compteur de 50 mm (nouveau tarif)		345,00 €	
. pour compteur de 60 mm avec clapet	471,00 €	478,00 €	1,49
. pour compteur de 60 mm sans clapet	420,00 €	426,00 €	1,43
. pour compteur de 80 mm avec clapet	630,00 €	638,00 €	1,27

DESIGNATION	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% Augm.
. pour compteur de 80 mm sans clapet	525,00 €	532,00 €	1,33
. pour compteur de 100 mm avec clapet	735,00 €	746,00 €	1,50
. pour compteur de 100 mm sans clapet	630,00 €	639,00 €	1,43
REGARD DE COMPTAGE :			
- Fourniture et pose du regard de comptage sous domaine privé pour compteur de 15, 20, 25 mm :			
. avec terrassement	436,00 €	443,00 €	1,61
. sans terrassement	327,00 €	332,00 €	1,53
- Plus-value à appliquer sur ces prix pour un regard de comptage destiné à recevoir un compteur de 30 ou de 40 mm	216,00 €	219,25 €	1,50
- Fourniture et pose d'une tôle striée avec scellement	129,50 €	131,50 €	1,54
- Scellement de tôle striée existante	44,00 €	44,50 €	1,14
- Fourniture et pose d'échelle ou d'échelons en regard	66,00 €	67,00 €	1,52
- Fourniture et pose d'agglos en regard	32,50 €	33,00 €	1,54
- Fourniture et pose de bordures de protection, au mètre linéaire	21,00 €	21,25 €	1,19
- Remise en état de tôle striée	53,00 €	54,00 €	1,89

C. Redevance d'abonnement

Cette redevance, passible d'une TVA au taux de 5,5 %, est destinée à couvrir les frais fixes du réseau et du branchement. Les montants sont indexés sur le calibre du compteur posé qui comprend désormais 11 classes. Depuis le 1^{er} janvier 2010, la tarification de la classe 11 est appliquée pour les poteaux d'incendie non équipés de comptage, afin d'inciter les usagers à la régularisation de leur situation, par l'installation de compteurs d'eau.

Les montants de redevance à appliquer en 2012 augmentent en moyenne de 1,51 % par rapport à 2011.

Classe d'abonnement	Calibre	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% augm.	Remarques
1	15 mm	18,90 €	19,50 €	3,17 %	
2	20 mm	25,50 €	26,00 €	1,96 %	
3	25 mm	33,00 €	33,50 €	1,52 %	
4	30 mm	39,00 €	39,50 €	1,28 %	
5	40 mm	66,25 €	68,00 €	2,64 %	
6	50 mm		81,00 €		Nouveau tarif
7	60 mm	92,00 €	93,50 €	1,63 %	
8	80 mm	163,50 €	166,00 €	1,53 %	
9	100 mm	306,00 €	310,50 €	1,47 %	
10	150 mm	606,00 €	615,00 €	1,49 %	
11	200 mm	1 121,00 €	1 137,00 €	1,43 %	Appliqué aussi par poteau d'incendie sans comptage

D - Frais d'accès au service

Cette redevance est perçue avec la première facture de consommation lors d'un changement d'abonné. Son montant est fixé en 2012 à 34 € HT, soit une augmentation de 1,49 %. Elle est passible d'une TVA au taux de 5,5 %.

E - Tarifs de diverses prestations

Ces tarifs à appliquer en 2012 augmentent en moyenne de 1,50 % par rapport à 2011.

DESIGNATION	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% Augm.
Coût horaire de la main d'œuvre	30,10 €	33,20 €	10,30
Frais de vérification d'un compteur :			
. correspondant à un jaugeage	65,75 €	66,00 €	0,38
. correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur banc d'essai agréé	161,00 €	161,00 €	0,00
Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné	28,80 €	29,30 €	1,74
Réouverture d'un branchement fermé suite à : impossibilité de relever le compteur, non paiement des sommes dues, acte délictueux énoncé au règlement	58,25 €	59,50 €	2,15
Forfait recherche de fuites sous domaine privé, puis temps passé réellement par les agents	54,00 €	55,00 €	1,85
Transaction spéciale en cas de constat de prise d'eau illégale	536,00 €	545,00 €	1,68
Branchement provisoire sur poteau incendie :			
. forfait pose et dépose hors consommation	184,00 €	185,00 €	0,54
. disparition du dispositif de comptage	306,00 €	311,00 €	1,63
. détérioration ou disparition du dispositif plombage	184,00 €	187,00 €	1,63

XXVIII - Service de l'assainissement**A. Redevance assainissement**

La redevance assainissement est appliquée à la consommation d'eau potable des habitations, immeubles et établissements raccordés au réseau d'assainissement. Un montant équivalent est appliqué à la consommation d'eau potable des immeubles raccordables, dès la mise en service de l'égout public.

Depuis 1997, le montant de la redevance assainissement est resté constant, soit 0,91 € HT/m³, avec TVA à 5,5 %. Il est proposé de maintenir ce tarif.

Le dispositif de suppression progressive de la dégressivité de la tarification de l'assainissement est arrivé à son terme. A partir du 1^{er} janvier 2012, chaque redevable est assujéti selon une tarification uniforme, quelle que soit sa consommation d'eau.

B. Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout

1) Cas des branchements réalisés sur réseaux d'égout existants

Il est proposé de maintenir en 2012 les conditions d'application du coût réel de réalisation des branchements. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le taux de TVA réduit (5,5 %) est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

2) Cas des branchements réalisés dans le cadre des extensions du réseau d'assainissement

Il est proposé d'appliquer pour l'année 2012 un pourcentage d'augmentation de l'ordre de 1,5 % par rapport aux tarifs 2011, ce qui porte le montant de la participation forfaitaire de 1 626 € à **1 650 € HT**, soit **1 973,40 € TTC** (TVA 19,6 %).

Pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999, ce montant est également porté de 1 626 € à **1 650 € HT**, soit **1 740,75 € TTC** avec la TVA à 5,5 %.

C. Droits de branchement (PRE)

Les droits de branchement (PRE) sont applicables aux immeubles :

- neufs édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout ;
- aux travaux affectant les immeubles raccordés ou raccordables à l'égout lorsque le nombre de logements (ou équivalents) est augmenté par lesdits travaux.

Il est proposé d'appliquer pour l'année 2012 un pourcentage d'augmentation de l'ordre de 1,5 % par rapport aux tarifs 2011, ce qui porte le montant des droits :

* Droit principal : 1 374 € HT + environ 1,5 % = 1 395 € HT, soit 1 471,73 € TTC (TVA 5,5 %)

* Droit supplémentaire : 1 395 € HT / 2 = 697,50 € HT soit 735,86 € TTC (TVA 5,5 %) soit pour un immeuble comportant «n» logements (ou équivalents) : 1 395 € HT + (n - 1) x 697,50 € HT.

D. Redevance de traitement des matières de vidange

Il est proposé d'appliquer au tarif 2011 une augmentation de l'ordre de 1,5 % : 11,92 HT + environ 1,5 % = 12,10 € HT soit 12,77 € TTC (TVA 5,5 %), pour la tonne de matières de vidange traitée.

E. Prestations effectuées par le service Assainissement pour le compte des collectivités voisines et des tiers

Il est proposé d'appliquer aux tarifs 2011 une augmentation moyenne de ces tarifs de l'ordre de 1,5 % :

Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2011	Tarifs 2012	% Augm.
Traitement des boues issues des stations d'épuration des collectivités voisines	tonne de matières sèches traitée	405,60 €	410,00 €	1,08
Interventions mécaniques, hydrocureur	heure	53,50 €	54,00 €	0,93
Personnel d'exploitation	heure	27,60 €	30,50 €	10,51
Equipe de 2 agents avec matériel d'inspection vidéo	heure	125,00 €	126,50 €	1,20
Equipe de 2 agents avec matériel de radiodétection	heure	58,40 €	59,10 €	1,20
Véhicule série 2000 et 3000	heure	4,20 €	4,25 €	1,19
Véhicule série 4000 et 5000 sauf hydrocureur	heure	19,00 €	19,30 €	1,58
Recherche de renseignements suite à demande émanant de tiers dans le cadre de transactions immobilières	forfait	42,70 €	43,40 €	1,64
Vidange d'une fosse septique dans le cadre de sa suppression et de la vérification de la conformité de l'habitation *	forfait	GRATUIT		

* Cette mesure ne s'applique que dans la partie collective du zonage d'assainissement, et pour les bâtiments à usage d'habitation d'un seul foyer.

F. Assainissement non collectif

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2010 portant sur l'application des dispositions de la loi sur l'eau en matière d'assainissement non collectif, la redevance d'assainissement non collectif a été fixée à 40 € HT/an soit 42,20 € TTC depuis 2010. Cette redevance est appliquée suite à la réalisation du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ou une fois la vérification de conception et d'exécution des installations neuves effectuée.

Il est proposé pour 2012 de laisser le montant inchangé : **40 € HT/an, soit 42,20 € TTC.**

XXIX - Tarifs des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers

A. Prestations techniques

Ces tarifs concernent l'ensemble des prestations effectuées par les services et pouvant donner lieu à facturation à des tiers. Ils sont établis à partir de coûts réels et complets. Ces prestations peuvent être liées à des événements, des manifestations, des interventions d'urgence ou de réparations.

Il est proposé pour 2012 les tarifs horaires suivants :

- 31,20 € pour les prestations logistiques du Parc Auto (roulage, manutention)
- 34 € pour les prestations de maintenance du Parc Auto (mécanique, carrosserie)
- 32 € pour les prestations de bâtiment (peinture, électricité bâtiment, plomberie, menuiserie, serrurerie) et de voirie propreté
- 35 € pour les prestations de voirie infrastructure, d'éclairage public et d'espaces verts
- 42 € pour le chauffage des bâtiments et les prestations de signalisation
- 62,30 € pour la prestation maîtrise d'oeuvre ou assistance du maître d'ouvrage.

- Forfaits d'intervention sur voirie :

- 500 € forfait d'intervention pour mise en sécurité d'un chantier sur domaine public en lieu et place de l'entreprise responsable du chantier.
- 75 € pour le déplacement de personnel sur différents sites de la Ville pour le compte de tiers (évaluation de préjudice suite à accidents, assurances et interventions suite à accidents...).
- 120 € pour enlèvement et élimination de dépôts sauvages.

- Forfait fléchage évènementiel :

Tarif : 350 €

Ce tarif unique (+- 10 panneaux) comprend la fabrication, la pose et la dépose de panneaux temporaires évènementiels.

- Forfait pour mise en place ou enlèvement de signalisation de chantier :

Tarif : 500 €

Ce tarif unique comprend l'intervention du service Déplacements sur différents sites de la Ville dans les cas ci-après définis :

- 1 - Non confirmation de fin de chantier par l'entreprise (dépose de la signalisation de chantier initialement mise en place par le service Déplacements, non respect des modalités d'intervention du service Déplacements).
- 2 - Mise en place en urgence de signalisation de chantier (balisage ou police) complète ou partielle en lieu et place de l'entreprise (non respect des directives de l'arrêté de circulation et des schémas de signalisation).

- Forfaits comptage sur voirie :

1) Tarif : 10 €/demande.

Ce tarif concerne la fourniture de données de comptages annuels de véhicules sur diverses voies de la commune.

2) Tarif : 150 €/comptage

Ce tarif concerne la réalisation d'un comptage automatique sur une période d'une semaine.

Enlèvement de graffiti

1) Le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports avec participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades ne sont pas protégées par un traitement préalable anti-graffiti.

Tarifs dégressifs par tranches :

. Tranche de 0 à 125 m² : 2,42 €/m² (+ 0,8 %).

. Tranche > 125 m² : 1,17 €/m² (+ 1,7 %)

2) Le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports sans participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades sont protégées par un traitement préalable anti-graffiti

Gratuit.

3) La facturation au forfait horaire hors contrat

Tarif : 96,50 € TTC/heure (+ 1,6 %).

Délivrance de clefs, télécommandes, prêt de panneaux

1) Prêt de clefs de bornes

Tarif : caution de 46 €

2) Délivrance de télécommandes

Tarif : caution de 46 €

3) Prêt de panneaux

Tarif : caution de 76 €

WC publics semi-automatiques

Gratuité

Prêt WC public mobile

250 € par manifestation.

B. Prestations de type administratif

Pour toute prestation de type administratif dont le tarif n'est pas défini par ailleurs, la tarification s'effectuera au coût horaire moyen d'un agent municipal, soit 37 €/heure.

C. Prestations téléphoniques**Info Tram :**

- Réponse simple à appel téléphonique : 2,70 € par appel

- Réponse à appel téléphonique nécessitant un traitement administratif : 6,41 € par appel.

D. Gardiennage - Salles

Si nécessaire et selon les salles, il est proposé de facturer le coût de gardiennage supplémentaire à 19,32 € par heure et par salle.

POLE CULTURE ET DEVELOPPEMENT

XXX - Musées du Centre : Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps

A. Entrées et animations

NATURE DES TARIFS	Droit d'entrée valable pour les Musées du Centre Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie Musée du Temps	Animation, visite guidée	Ateliers
TARIFS INDIVIDUELS			
Plein tarif :			
du lundi au vendredi inclus	5,00 €	1,50 €	3,00 €
Demi-tarif :			
Samedi	2,50 €		
Gratuit			
<ul style="list-style-type: none"> - Dimanche - Jours fériés ouverts - Manifestations nationales et organisées par la Ville - Nocturne (à partir de 18 h) - Lors de période de travaux ou d'installations d'expositions 	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Visi'pass			
- Adultes	9,00 €		
- Enfants	6,00 €		
Tarif réduit sur présentation d'une pièce justificative			
<ul style="list-style-type: none"> - Personnes de 60 ans et plus - Amis des musées hors de Besançon - Habitants des villes jumelées - Détenteurs des cartes CEZAME-COS Ville de Besançon, - 1 h avant la fermeture du musée (17 h/18 h) 	2,50 €	1,50 €	3,00 €

NATURE DES TARIFS	Droit d'entrée valable pour les Musées du Centre Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie Musée du Temps	Animation, visite guidée	Ateliers
TARIFS INDIVIDUELS			
Gratuité d'entrée sur présentation d'une pièce justificative :			
<ul style="list-style-type: none"> - Moins de 18 ans et étudiants (- de 26 ans) - Détenteurs de la carte Avantage Jeunes - Titulaires d'une carte de réduction SNCF famille nombreuse - Titulaires de la carte GINKO (abonnement annuel) - Adhérents de l'association des Amis des différents musées de Besançon - Partenaires (associatifs, scientifiques, sportifs, institutionnels, entreprises...) - Adhérents de la Maison des Artistes - Visiteurs handicapés et accompagnateurs - Membres de l'ICOM - Journalistes - Bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi - Possesseurs visi'pass acheté sur les autres sites partenaires 	Gratuit	1,50 €	3,00 €
TARIFS GROUPES			
<ul style="list-style-type: none"> - Classes maternelles accompagnées de leurs enseignants - Visiteurs accompagnés d'un guide mandaté par l'Office de Tourisme ou le service Mission Patrimoine/Amis des Musées de Besançon /Mécènes - Groupes à caractère social - Lors de période de travaux ou d'installations d'expositions 	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> - Classes primaires, secondaires et enseignement supérieur accompagnés de leur enseignant - Groupes périscolaires accompagnés d'animateurs - Groupes de visiteurs handicapés et accompagnateurs - Groupe d'enseignants en formation, adultes en formation professionnelle 	Gratuit	1,50 €	1,50 €
Groupe à partir de 15 personnes jusqu'à 30 personnes (hors convention Office du Tourisme)	2,50 € par personne	51,20 € (forfait pour le groupe)	51,20 € (forfait pour le groupe)
Supplément visite ou animation en langue étrangère		25,60 € (forfait pour le groupe)	25,60 € (forfait pour le groupe)

NATURE DES TARIFS	Droit d'entrée valable pour les Musées du Centre Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie Musée du Temps	Animation, visite guidée	Ateliers
Accueil groupe de 15 à 30 personnes hors horaires d'ouverture des musées avec visite incluse	122,80 € (forfait pour le groupe)		

Toute réservation annulée moins de 48 h avant la date de la visite fera l'objet d'une facturation à taux plein.

B. Moulages en vente dans les Musées du Centre

Moulages	2011	Tarifs 2012
Amulette Séramon	3,00 €	3,00 €
Scarabée (petit modèle)	3,00 €	3,00 €
Pilier Djed	5,00 €	5,00 €
Petite lampe à huile	5,00 €	5,00 €
Scarabée (moyen modèle)	7,00 €	7,10 €
Hache à douille	8,00 €	8,00 €
Oeil Oudjat	8,00 €	8,10 €
Lampe à huile	8,00 €	8,10 €
Petit chaouabti	9,00 €	9,10 €
Lampe Pompéï	9,00 €	9,00 €
Assiette	9,00 €	9,00 €
Bas-relief Utinam	12,00 €	12,10 €
Dieu Mars	14,00 €	14,00 €
Joueur de billes	12,00 €	12,00 €
Télesphore	14,00 €	14,20 €
Lampe Satyre	15,10 €	15,30 €
Armoiries	15,10 €	15,30 €
Christ en croix	15,10 €	15,10 €
Applique tête de lion	15,10 €	15,10 €
Médaillon de Charles Fourier	15,10 €	15,10 €
Amour à l'arc	17,20 €	17,20 €
Petit buste Victor Hugo	17,20 €	17,40 €
Scarabée égyptien (résine)	17,20 €	17,40 €
Buste enfant (résine)	17,20 €	17,40 €
Petit taureau à 3 cornes	17,20 €	17,20 €
Epona	19,20 €	19,20 €
Doryphore	19,20 €	19,20 €
Vase céramique	19,20 €	19,20 €
Oenochoé anthropomorphe	20,20 €	20,20 €
Médaillon Pasteur	20,20 €	20,20 €
Grand pilier de djed	20,20 €	20,20 €

Moulages	2011	Tarifs 2012
Poignard danois	21,20 €	21,20 €
Bacchus	21,20 €	21,20 €
Tête de chat	22,20 €	22,50 €
Fortune debout	22,20 €	22,20 €
Ibis	22,20 €	22,20 €
Tête de prêtre chauve d'Hathor	22,20 €	22,20 €
Scarabée sur socle	22,20 €	22,50 €
Sekmet	22,20 €	22,50 €
Grand vase	23,20 €	23,20 €
Taureau Apis	23,20 €	23,20 €
Griffon gallo-romain ailé	23,20 €	23,50 €
Jarre imitation terre sigillée	23,20 €	23,20 €
Dieu à l'oiseau	24,20 €	24,20 €
Mercure gaulois	24,20 €	24,20 €
Vénus baigneuse	24,20 €	24,20 €
Minerve	24,20 €	24,20 €
Vénus debout	24,20 €	24,20 €
Ange applique	25,00 €	25,00 €
Faucon	25,20 €	25,50 €
Grand chaouabti	25,20 €	25,50 €
Mercure drapé	25,20 €	25,20 €
Déesse Rome	25,20 €	25,20 €
Hercule, bronze d'après l'Hercule Farnèse	25,20 €	25,20 €
Jeune fille debout	25,20 €	25,20 €
Jeune enfant	25,20 €	25,20 €
Le secret	25,20 €	25,20 €
Défense	28,30 €	28,30 €
Osiris 18 cm	28,30 €	28,70 €
Bacchus couronné	28,30 €	28,30 €
Tête de mule	28,30 €	28,70 €
Mercure nu	28,30 €	28,70 €
Ange ailé	30,00 €	30,00 €
Main de Victor Hugo	30,30 €	30,70 €
Lampe à huile Herculaneum	34,30 €	34,30 €
Mercure demi-nu	34,30 €	34,30 €
Chouette par Pompon	34,30 €	34,80 €
Vénus	34,30 €	34,30 €
Ephèbe debout se tenant la tête	34,30 €	34,30 €
Cheval d'Epona	38,00 €	38,00 €
Tête de mule sur socle	38,40 €	38,90 €
Osiris	45,50 €	45,50 €

Moulages	2011	Tarifs 2012
Dieu au maillet	45,50 €	45,50 €
Aigle de Besançon	45,50 €	45,50 €
Ours par Pompon	49,50 €	50,20 €
Oie par Pompon	49,50 €	50,20 €
Panthère par Pompon	49,50 €	50,20 €
Buste Fourier petit format	49,50 €	49,50 €
Hippopotame par Pompon	49,50 €	49,50 €
Isis allaitant Horus	50,50 €	50,50 €
Bas-relief égyptien	51,50 €	52,20 €
Léda et le cygne	61,00 €	61,90 €
Tête de taureau	61,00 €	61,90 €
L'Amour puni	71,00 €	71,00 €
Tête de Christ sur socle	71,00 €	71,00 €
Tête de taureau sur socle	76,00 €	77,10 €
Tête d'enfant sur socle	76,00 €	77,10 €
Tête égyptienne	86,00 €	87,20 €
Enfant endormi	86,00 €	86,00 €
Idole par Louis Hertig	91,00 €	92,30 €
Grand buste de V. Hugo de Rodin	91,00 €	92,30 €
Grand buste de V. Hugo de Leboeuf	91,00 €	92,30 €
Tête grecque sur socle	91,00 €	91,00 €
Tête égyptienne sur socle	121,20 €	123,00 €
Rêverie	145,00 €	147,10 €
Tête d'italienne	145,00 €	145,00 €
La faneuse	157,50 €	159,80 €
Faune	170,00 €	170,00 €
Buste de Charles Fourier	200,00 €	200,00 €
L'Histoire	293,00 €	297,30 €
Buste de Marguerite Jouffroy	293,00 €	297,30 €
Vierge à l'enfant	293,00 €	297,30 €
Buste Vauban	353,00 €	353,00 €
Sirène de Lullier	460,50 €	467,40 €
nosnaplinegridGrande Vierge à l'enfant	460,50 €	467,40 €
Taureau d'Avrigny	460,50 €	467,40 €
Sirène de Lullier (pierre reconstituée)	656,50 €	666,40 €

Les moulages pourront être vendus directement dans les boutiques des musées et pourront être remis en tant qu'objets promotionnels par la Ville.

C. Tarif des prestations techniques effectuées par l'atelier de moulage des musées

36,50 €/heure et de 15 € à 30 € par kilo pour le matériau nécessaire à la réalisation des modèles.

D. Catalogues et parutions des Musées du Centre : Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps

Titres	Tarifs 2011	Tarifs 2012
La levrette et le financier	2,00 €	2,00 €
Jacques Emile Blanche	2,00 €	2,00 €
Alphonse Voisin Delacroix	2,00 €	2,00 €
Ouvrages collections musée ou ancienne expo (petit format)	2,00 €	2,00 €
Paradis bisontin (catalogue de la statuaire)	2,00 €	2,00 €
Les Aïnus (Aborigènes du Japon)	2,00 €	2,00 €
Nos petites Amériques (collections amérindiennes des musées de Franche-Comté)	2,00 €	2,00 €
Revue de l'Histoire	3,00 €	3,00 €
Ouvrages collections musée ou ancienne expo (moyen format)	5,00 €	5,00 €
20 000 m ³ d'Histoire	5,00 €	5,00 €
Donation Maria Catherine Boutterin	5,00 €	5,00 €
Donation Jacqueline Besson	5,00 €	5,00 €
Temps carrément n° 2	6,00 €	6,00 €
Innover pour survivre	6,00 €	6,00 €
De Bellini à Bonnard, catalogue expo	8,00 €	8,00 €
Palais Granvelle en toutes lettres	8,00 €	8,00 €
Actes du Colloque Musée du Temps	9,00 €	9,00 €
Collections horlogères de Franche-Comté	9,00 €	9,00 €
Vladimir Skoda, Visions du Monde, catalogue d'exposition	10,00 €	10,00 €
Plossu, Les voyages mexicains vol. 2	13,32 €	13,32 €
Triomphe de la Méthode Vauban	10,00 €	10,00 €
Momie aux amulettes, catalogue expo	14,00 €	14,00 €
Lartigue ou le plaisir de la photographie	15,00 €	15,00 €
Le Renault de Doisneau	15,00 €	15,00 €
Galileo Galilei - Vladimir Skoda	18,00 €	18,00 €
Quatrième dimension	20,00 €	20,00 €
L'espace habité, édition du CNES	22,00 €	22,00 €
L'espace si près-si loin, édition du CNES	22,00 €	22,00 €
De Vesontio à Besançon	22,00 €	22,00 €
Riflessi/Vladimir Skoda	22,00 €	22,00 €
Florence et Daniel Guerlain	24,50 €	24,50 €
Grandville Un autre monde	25,00 €	25,00 €

Titres	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Catalogue Bronzino	25,00 €	25,00 €
Jacques-Henri Lartigue carnets d'été	25,00 €	25,00 €
Catalogue L'Ecart Absolu, Charles Fourier	26,00 €	26,00 €
Besançon Horloger 1793-1914	29,00 €	29,00 €
Invention et transgression, le dessin au XXI ^{ème} siècle	29,90 €	29,90 €
Charles Lapicque	30,00 €	30,00 €
Simon Vouet, catalogue exposition	30,00 €	30,00 €
Plossu Les voyages mexicains vol.1	30,00 €	30,00 €
Catalogue Montres et Merveilles	30,00 €	30,00 €
Grete Stern, catalogue exposition	32,00 €	32,00 €
Bijoux d'Artistes, catalogue exposition	32,00 €	32,00 €
Le Corbusier	35,00 €	35,00 €
Les Fragonard de Besançon	35,00 €	35,00 €
Versant d'Est, catalogue exposition	35,00 €	35,00 €
Specchio/Vladimir Skoda	35,00 €	35,00 €
Ferdinand Berthoud, édition de La Chaux de Fond	60,00 €	60,00 €
Catalogue Pierre-Adrien Pâris	39,00 €	39,00 €
Les Pendules du Mobilier National	68,00 €	68,00 €

E. Objets Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Titres	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Marques pages	0,45 €	0,45 €
Crayon papier bois Vesontio	1,00 €	1,00 €
Magnétique	3,00 €	3,00 €
Carnet poche	2,70 €	2,70 €
Règle, bestiaire celtique	3,00 €	3,00 €
Affiches d'expositions	3,00 €	3,00 €
Cahier	3,30 €	3,30 €
Répertoire poche	4,50 €	4,50 €
Grandes affiches	5,00 €	5,00 €
Figurine préhistoire, romaine, gauloise (miniature)	5,00 €	5,00 €
Vercingétorix, Jules César (masters)	5,00 €	5,00 €
Porte-clefs lampe romaine	5,00 €	5,00 €
Archéologia juin 08	6,00 €	6,00 €
Monnaie gauloise, romaine, médiévale (reproduction)	6,00 €	6,00 €
Archéologia juin 06	7,00 €	7,00 €
Affiches Brassai	7,10 €	7,10 €

Titres	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Pochettes de 10 cartes postales double avec enveloppes	8,00 €	8,00 €
DVD 3 D Vesontio	10,00 €	10,00 €
Livre notes	11,00 €	11,00 €
Pendentif scarabée	12,00 €	12,00 €
Photographie pour la faire connaître aux enfants	12,00 €	12,00 €
Répertoire moyen	12,10 €	12,10 €
C'est si joli (C. Lévêque)	13,00 €	13,00 €
Fouilles et découvertes en Franche-Comté	15,00 €	15,00 €
CD-DVD Vivre l'art en Franche-Comté	15,00 €	15,00 €
DVD restaurations archéologiques	15,00 €	15,00 €
Découvrons l'art (la photographie)	16,00 €	16,00 €
Broche (hérisson, poisson, chat, hippopotame)	17,00 €	17,00 €
DVD installation C. Lévêque	20,00 €	20,00 €
Broche (cuillère à fard, Anubis, chouette)	22,00 €	22,00 €
Bracelet scarabée	24,00 €	24,00 €
Le Passé composé	25,00 €	25,00 €

Lors d'expositions temporaires, le Musée des Beaux-Arts et le Musée du Temps peuvent être amenés à mettre en vente des articles liés à l'exposition. Leurs tarifs seront fixés par un arrêté du Maire. Les objets présentés au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie pourront être vendus au Musée du Temps et réciproquement.

F. Objets en vente au Musée du Temps

Titres	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Gomme	0,90 €	0,90 €
Affiche l'histoire d'une ville	1,00 €	1,00 €
Carte vœux multiple à cocher	1,00 €	1,00 €
Affiche exposition	1,00 €	1,00 €
Cartes postales Musée du Temps	1,00 €	1,00 €
Marque page écolier	1,00 €	1,00 €
Crayon de papier siglé	1,50 €	1,50 €
Carte double petit format	1,20 €	1,20 €
Carte de vœux crayon dé je t'aime	1,50 €	1,50 €
Colle parfumée	1,50 €	1,50 €
Coffret La Bisontine carafe seule	1,50 €	1,50 €
Gomme siglée	2,00 €	2,00 €
Verre La Bisontine	2,00 €	2,00 €
Affiche plan relief cérémonie	2,00 €	2,00 €
CP Vauban sans timbre avec env.	2,00 €	2,00 €
Eventail Musée du Temps	2,00 €	2,00 €
Carte postale à dessiner	2,00 €	2,00 €

Titres	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Pince-mi pince-moi	2,00 €	2,00 €
Fournitures type ancien (taille-crayon bois, cahier,...) et jeu patience	2,00 €	2,00 €
Toupie bois et thématique	2,00 €	2,00 €
Animaux plastiques mécaniques	2,50 €	2,50 €
Yoyo Bois	2,50 €	2,50 €
Puzzle blanc	2,60 €	2,60 €
Règle en bois, protège-cahier de collection, étiquettes..., bon point	2,60 €	2,60 €
Étiquettes écoliers	2,60 €	2,60 €
Boutons collections	2,70 €	2,70 €
Marque-page siglé ou collection	3,00 €	3,00 €
Bougie compte heure	3,00 €	3,00 €
Carnet Musée du Temps petit	3,00 €	3,00 €
Crayon géant montres	3,00 €	3,00 €
Affiche exposition moyen format	3,00 €	3,00 €
Cœur à offrir	3,00 €	3,00 €
Ardoise magique	3,00 €	3,00 €
Cartes demandes réponse - jeu mignon - plus petit jeu de cartes	3,00 €	3,00 €
Règle 20 cm en bois	3,00 €	3,00 €
Affiche expositions temporaires	3,00 €	3,00 €
Carafe la Bisontine ½ l	3,00 €	3,00 €
Coffret seul La Bisontine (pour carafe + verres)	3,00 €	3,00 €
Boîte à dents de lait PM	3,00 €	3,00 €
Carte de correspondance grand format	3,00 €	3,00 €
Toupie bois baladeuse ou personnage	3,00 €	3,00 €
Porte-plume en bois plume acier	3,50 €	3,50 €
Objets mécaniques métal simple	3,50 €	3,50 €
Toupie serpent	3,70 €	3,70 €
Encre de chine	3,80 €	3,80 €
Gomme évolution	3,90 €	3,90 €
Bracelet thématique silicone	4,00 €	4,00 €
Sablier 2 mn	4,00 €	4,00 €
Dé les armes Besançon, Quai Besançon, Musée du Temps	4,00 €	4,00 €
Sept familles jeu d'hier	4,00 €	4,00 €
Mini manèges	4,50 €	4,50 €
Robots divers	4,50 €	4,50 €
Miroirs de poche «Nombres de l'art»	4,50 €	4,50 €
Bougie atelier horloger	4,50 €	4,50 €
Découpage à construire	4,80 €	4,80 €
Carnet des îles intimes	5,00 €	5,00 €

Titres	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Rébus historique	5,00 €	5,00 €
Tour de magie	5,00 €	5,00 €
Casse-tête Métal	5,00 €	5,00 €
Carnet Musée du Temps grand	5,00 €	5,00 €
Jeux élastique, ficelle...	5,00 €	5,00 €
Magnet collections	5,00 €	5,00 €
Porte-clé (suivant modèle)	1-3-5 €	1-3-5 €
Fin de soirée les allumettes, les charades, les rébus	5,00 €	5,00 €
Carafe la Bisontine 1 l	5,00 €	5,00 €
Posters collections	5,00 €	5,00 €
Minuteur macaron	5,00 €	5,00 €
Mug siglé ou collection	5,00 €	5,00 €
Porte-cartes anniversaire	5,00 €	5,00 €
Calendrier perpétuel bureau	5,50 €	5,50 €
Sac petit format thématique ou siglé	5,50 €	5,50 €
Globe terrestre gonflable	5,60 €	5,60 €
Sablier presse papier siglé	5,90 €	5,90 €
Boîte dents lait bois GM	6,00 €	6,00 €
Calendriers anniversaires	6,00 €	6,00 €
Pendentif argent modèles divers + chaîne	6,00 €	6,00 €
Pendule de Newton petit MD	6,00 €	6,00 €
Mini-sacs	6,00 €	6,00 €
Minuteurs petite taille	6,00 €	6,00 €
Mini presse papier	6,20 €	6,20 €
Bougie Flatyz	6,40 €	6,40 €
Piquages	6,20 €	6,20 €
Carte disque conjugaison 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} groupe, auxiliaires et multiplication	6,50 €	6,50 €
Voiture, avion à construire	6,50 €	6,50 €
Support globe bois	6,50 €	6,50 €
Bague acidulée lutine B56, boucles d'oreille clou thématique	7,00 €	7,10 €
Loupe à œil alu n° 2.5 - 4x	7,00 €	7,10 €
Toise thématique	7,00 €	7,10 €
Sac de l'année, à rayures, à vélo	7,00 €	7,10 €
Calendrier grossesse	8,00 €	8,10 €
Carnet blank page	8,00 €	8,10 €
Carte à trésor pour cadeaux	8,00 €	8,10 €
Boite mécanique	8,00 €	8,10 €
Carrusel chevaux 1273	8,00 €	8,10 €
Jeux anciens en bois (Mikado, domino...)	8,00 €	8,10 €
Manège avion	8,00 €	8,10 €

Titres	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Corde à sauter	8,00 €	8,10 €
60 craies	8,00 €	8,10 €
Buvards de collection	8,00 €	8,10 €
Tee-shirt siglé	8,00 €	8,10 €
Puzzle	8,00 €	8,10 €
Ephéméride	8,00 €	8,10 €
Minuteur taille moyenne	8,00 €	8,10 €
Mobiles photos	8,00 €	8,10 €
Calendrier perpétuel	8,00 €	8,10 €
Sablier en buis 3 mn ou 15 mn	8,50 €	8,60 €
Sac shopping	9,00 €	9,10 €
Globe du voyageur en boîte	9,00 €	9,10 €
Globe Exploration 8 cm à suspendre	9,00 €	9,10 €
Globe Vaug. noir/ivoire petit 12	9,00 €	9,10 €
Horloge «prendre le temps», Kid	9,00 €	9,10 €
Robots mécaniques petite taille	9,00 €	9,10 €
Horloge pendulum	9,00 €	9,10 €
Réveil valisette N rev 1018	9,00 €	9,10 €
Tee-shirt collection	9,00 €	9,10 €
Cadran solaires	9,80 €	9,90 €
DVD Secrets des Momies	10,00 €	10,00 €
CD engrenages & manivelles	10,00 €	10,10 €
Globe R. Vaugondy en boîte 8,5 cm petit	10,10 €	10,20 €
Calendrier perpétuel	10,10 €	10,20 €
Jeux anciens	11,00 €	11,10 €
Horloge Kid	11,00 €	11,10 €
Cadran solaire MS 019	11,00 €	11,10 €
Horloge thématique	11,10 €	11,20 €
Carnet Pacs	11,10 €	11,20 €
Grand sac prendre le temps	11,10 €	11,20 €
Mobile métamorphose	11,10 €	11,20 €
Toise escargot	11,10 €	11,20 €
Boussole de poche	11,20 €	11,30 €
Objets mécaniques métal groupe	11,50 €	11,60 €
Mobile Photo	12,00 €	12,10 €
Objet mécanique Cosmojetz	12,00 €	12,10 €
Réveil de voyage	12,00 €	12,10 €
Réveil (métal chromé, coulissant, clochette)	12,00 €	12,10 €
Réveil cadran coloré	12,00 €	12,10 €
Bracelet montre senestre femme ou homme	12,10 €	12,20 €
Cadeaux table feutrine	12,10 €	12,20 €

Titres	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Globe Vaug. noir/ivoire grand 18	12,10 €	12,20 €
Globe Vaug. noir/ivoire moyen 14	12,10 €	12,20 €
Pendule de Newton grand MD	12,10 €	12,20 €
Carnet de dessin Merian/Hamilton et Audubon	12,10 €	12,20 €
Sablier 30 mn	12,60 €	12,70 €
Tirelire enfants, boîte manège	13,00 €	13,10 €
Boîtes musicales	13,00 €	13,10 €
Osselets 2011	13,00 €	13,10 €
Robot à créer	13,00 €	13,10 €
Sablier 30 min	13,00 €	13,10 €
Objet mécanique Bonga	13,00 €	13,10 €
Bague pastille lutine B20	13,10 €	13,20 €
Carnet kill time 60 pages	13,10 €	13,20 €
CD sablier	13,10 €	13,20 €
Marteau horloger acier 50 mm	13,10 €	13,20 €
Réveil thématique petit format	13,50 €	13,70 €
Robots mécanique	13,50 €	13,70 €
Mètre de la Mode	13,50 €	13,70 €
Boule mécanique	14,00 €	14,20 €
Sac thématique grand format	14,00 €	14,20 €
Globe explorator ou 14 cm	14,10 €	14,30 €
Globe du voyageur en boîte	14,50 €	14,70 €
Objet mécanique Pintacuda, Awika, Le Pinch, Critter	14,50 €	14,70 €
Mètre histoire de l'art	14,90 €	14,90 €
Minuteur grande taille ou aimanté	15,00 €	15,20 €
Boussole de poche (laiton, bronze)	15,00 €	15,20 €
Magnets animaux (lot de 3)	15,00 €	15,00 €
Manège (moulin, coccinelle)	15,00 €	15,20 €
Pendule animaux	15,00 €	15,20 €
Tarot bois - 4 bon jeux	15,00 €	15,20 €
Boule magnétique grand format	15,00 €	15,20 €
Cadrans de la Révolution	15,10 €	15,30 €
Présentoir montre cloche	16,00 €	16,20 €
Sac et trousse thématique ou siglée	16,00 €	16,20 €
Sabliers colorés ou en métal siglés	16,00 €	16,20 €
Album photo pacs	16,10 €	16,30 €
Bracelet anniversaire set de 10	16,10 €	16,30 €
Bracelets bonne année 8 (silicone)	16,10 €	16,30 €
Bracelets multiplication 10 (silicone)	16,10 €	16,30 €
Réveil de voyage	16,10 €	16,30 €
Puzzle Challenge 1 000 pièces Montres de poche	16,40 €	16,40 €

Titres	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Bracelet thématique (Batucada...)	17,00 €	17,20 €
Robot bleu ou robot radio	17,10 €	17,30 €
Calendrier 40 ans	18,00 €	18,20 €
Presse-papier temps	18,00 €	18,20 €
Toise Théophil	18,10 €	18,30 €
Globe terre et cieux 1551	18,10 €	18,30 €
Mètre «2000 ans d'histoire» ou invention	18,10 €	18,30 €
Paire mini globes terre & cieux	18,10 €	18,30 €
Objets Mxykiker	18,50 €	18,70 €
Thermomètre NOYO	19,10 €	19,30 €
Bougie thématique	20,00 €	20,30 €
Sablier thématique ou siglé	20,00 €	20,30 €
Carreau céramique citation 15 x 15 cm	20,20 €	20,50 €
Cadran solaire de poche	20,50 €	22,00 €
Mobile Photo	22,00 €	22,30 €
Echarpe Simon Vouet	22,20 €	22,50 €
Collier BATUCADA	24,00 €	24,30 €
Calendrier perpétuel	24,00 €	24,30 €
Buckyballs	24,50 €	24,50 €
Globe R. Vaugondy en boîte 14 cm	25,20 €	25,50 €
Présentoir montres laiton serrage haut	26,00 €	26,30 €
Album photo mariage	27,20 €	27,60 €
Horloge pendule	27,50 €	27,90 €
Collier argent	28,00 €	28,40 €
Montres grand format	28,00 €	28,40 €
Calendrier de l'avent	28,20 €	28,60 €
Carreau céramique boucle du Doubs	29,20 €	29,60 €
Horloge	30,30 €	30,70 €
Beautiful Earth globe	30,30 €	30,70 €
Black Océan globe	30,30 €	30,70 €
Globe argent sur pied	30,30 €	30,70 €
Star pocket chercheur d'étoiles	30,30 €	30,70 €
Foulard de Paris	32,30 €	32,70 €
Calendrier de l'Avent littéraire	33,30 €	33,70 €
Montres œil du Temps	34,50 €	35,00 €
Puzzle métallisé Carte du Monde	34,90 €	34,90 €
Réveil Terre/aéroplane/chef	35,00 €	35,50 €
Capuccino mesure du temps	35,00 €	35,50 €
Horloge petit format	35,00 €	35,50 €
Montre Musée du Temps Swatch	35,30 €	35,80 €
Sabliers colorés grands modèles	35,30 €	35,80 €

Titres	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Horloge chef	37,00 €	37,50 €
Coffret horloger tournant 9 tournevis	40,00 €	40,60 €
Calendrier perpétuel laiton	40,00 €	40,60 €
Cadrans solaires	40,40 €	41,00 €
Planétaire Planética	40,40 €	41,00 €
Horloge	40,40 €	41,00 €
Montre solaire siglée bracelet métal	42,10 €	42,70 €
Cadran solaire «Rose des Vents»	45,00 €	45,60 €
Montre squelette	47,00 €	47,70 €
Montre solaire siglée bracelet cuir	47,60 €	48,30 €
Pendule murale	48,00 €	48,70 €
Pendule format moyen ou thématique	50,00 €	50,70 €
Montre œil du temps luxe	50,00 €	50,70 €
Ballon arc en ciel grand format	50,00 €	50,70 €
Sablier nautique	50,00 €	50,70 €
Horloge squelette	50,00 €	50,70 €
Balancier	50,50 €	51,20 €
Pendule murale mobile	52,00 €	52,70 €
Horloge Acier et thématique	56,00 €	56,80 €
Balancier bonhomme de neige ou étoile messagère ou Père Noël	60,50 €	61,40 €
Mobile 5 globes	60,50 €	61,40 €
Père Noël à ski balancier	60,50 €	61,40 €
Lunette télescopique Nickel	65,00 €	65,90 €
Horloge	66,00 €	66,90 €
Mobile système solaire	75,00 €	76,10 €
Livre Patek Philips	77,00 €	78,10 €
Globe serre-livres la paire	80,00 €	81,20 €
Montre 0007 Musée Temps/Prost Design	80,80 €	82,00 €
Montre du contre la montre	80,80 €	82,00 €
Montre Vauban / WEAL'S Concept-Musée du Temps	80,80 €	82,00 €
Coucou digital avec led MD	80,80 €	82,00 €
Horloge You and Me/Cosmos et céramique	90,90 €	92,20 €
Montre senestre femme ou homme	101,00 €	102,50 €
Globe Mercator 32 cm sur pied, globe navigateur	121,00 €	122,80 €
Globe Webber Costello 32 cm	121,00 €	122,80 €
Sphère armillaire	131,00 €	132,90 €
Mouvement squelette Ph. Vuillemin	880,00 €	880,00 €

Les frais d'expédition seront facturés :

- selon le poids de l'objet
- aux conditions tarifaires postales ou du transporteur (choix du destinataire).

G. Salles Musée du Temps - Tarifs de mise à disposition

Le Musée du Temps dispose d'espaces ponctuellement demandés par l'Office de Tourisme ou par des organismes proposant des séminaires ou colloques à Besançon.

Sont concernées la Salle des Partenaires, la Salle de la Tenture et la Cour du Palais Granvelle :

Tarif de location :

Lieu	Tarifs 2011		Tarifs 2012		% d'augmentation	
	½ journée durant les horaires d'ouverture	Hors ouverture du musée (soirée) Forfait ne comprenant pas la visite obligatoire (durée 3 h)	½ journée durant les horaires d'ouverture	Soirée après fermeture du musée (durée 4 h)		
Salle des Partenaires	505,00 € TTC	810,00 € TTC	512,50 €	822,10 €	1,48	1,49
Salle de la Tenture (Nouveau)		3 030,00 € TTC		3 075,40 €		1,49
Cour du Palais Granvelle sans matériel		3 030,00 € TTC		3 075,40 €		1,49

Le règlement d'occupation de ces salles sera fixé par arrêté municipal.

H. Salles Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Lieu	Tarifs 2011 ½ journée Soirée après fermeture du musée (durée 4 h)	Tarifs 2012		% d'augmentation
		½ journée	Soirée après fermeture du musée (durée 4 h)	
Salle XIX ^{ème} siècle	3 030,00 € TTC	3 075,40 €		1,5
Atrium	3 030,00 € TTC	3 075,40 €		1,5

XXXI - Musées de la Citadelle - Muséum d'Histoire Naturelle**Fixation des tarifs de ventes d'animaux domestiques**

Le Jardin zoologique présente à la petite ferme des animaux domestiques.

Conformément à la législation, seuls ceux-ci peuvent être proposés à la vente. Les espaces de présentation sont prévus pour un nombre précis d'individus, le surplus issu de la reproduction est cédé à des particuliers.

Paon bleu	<i>jeunes paons non sexés</i>	30,30 €
	<i>paon sexés > 1 an</i>	40,40 €
Poule Nègre soie	<i>petits (1 à 2 mois)</i>	4,04 €
Poule Brahma	<i>moyens (3 à 4 mois)</i>	6,06 €
	<i>sub-adulte (5 à 6 mois)</i>	8,08 €
	<i>adulte (7 à 21 mois)</i>	10,10 €
	<i>réforme (> 21 mois)</i>	8,08 €
Cobaye	<i>jeune et adulte (< 2 ans)</i>	8,08 €
	<i>réforme (> 2 ans)</i>	5,05 €
Lapin nain	<i>jeune et adulte (< 2 ans)</i>	16,16 €
	<i>réforme (> 2 ans)</i>	8,08 €
Lapin grande race	<i>tous âges</i>	20,20 €
Chèvre naine	<i>jeune et adulte</i>	80,80 €
	<i>réforme (> 4 ans)</i>	50,50 €
Bouc nain	<i>jeune et adulte</i>	30,30 €
	<i>réforme (> 4 ans)</i>	20,20 €
Brebis (ttes races)	<i>jeune et adulte</i>	80,80 €
	<i>réforme (> 4 ans)</i>	50,50 €
Bélier (ttes races)	<i>jeune et adulte</i>	50,50 €
	<i>réforme (> 4 ans)</i>	30,30 €
Lama femelle	<i>jeune et adulte</i>	909,00 €
Lama mâle	<i>jeune et adulte</i>	303,00 €

Paiement en espèce ou par chèque à l'ordre du «Trésor Public»

XXXII - Service Municipal d'Archéologie Préventive

- Montant des prestations chiffrées en jour/homme correspondant aux agents qui interviennent à l'opération tarifée (préparation du chantier-phase terrain-phase étude) :

- . Responsable d'opération : 532 €/jour
- . Topographe : 396 €/jour
- . Spécialiste : 348 €/jour
- . Technicien : 330 €/jour.

- Montant des prestations nécessaires (moyens techniques) et des équipements divers (base vie) nécessaires à la réalisation de la fouille. Ce montant est égal à leur coût pour le service.

POLE VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

XXXIII - Vie des Quartiers

A. Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers - Maisons de quartier

Salles de réunions	2011		Tarifs 2012			
	Tarif asso- ciatif	Tarif hors associa- tion	Tarif asso- ciatif	% augm.	Tarif hors asso- ciation	% augm.
Salles des Maisons de Quartiers municipales Montrapon/Fontaine Ecu - Grette/Butte - Planoise (Centre Nelson Mandela)						
o la journée	50,00 €	100,00 €	50,50 €	1	101,00 €	1
o la demi-journée	30,00 €	60,00 €	30,50 €	1,66	61,00 €	1,66
o participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	16,00 €	16,00 €	16,50 €	3,13	16,50 €	3,13
Alignement des tarifs sur les salles de même contenance gérées par les Moyens Associatifs						
Salle polyvalente du Centre Martin Luther King :						
o la journée	50,00 €	100,00 €	50,50 €	1	101,00 €	1
o la demi-journée	30,00 €	60,00 €	30,50 €	1,66	61,00 €	1,66
o participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	16,00 €	16,00 €	16,50 €	3,13	6,50 €	3,13
Salle polyvalente du Centre Nelson Mandela (242 m²)						
Réunions						
o la journée	182,00 €	364,00 €	185,00 €	1,64	370,00 €	1,64
o la demi-journée	137,00 €	275,00 €	139,00 €	1,45	278,00 €	1,09
o participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	52,00 €	52,00 €	52,50 €	0,96	52,50 €	0,96
Manifestations festives						
o samedi ou veille de jour férié	330,00 €	660,00 €	335,00 €	1,5	670,00 €	1,5
o un autre jour	242,00 €	484,00 €	245,00 €	1,24	490,00 €	1,24
o participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	52,00 €	52,00 €	52,50 €	0,96	52,50 €	0,96

Il est précisé que ces salles ne peuvent être louées ou mises à disposition à des personnes individuelles.

La gratuité des salles des maisons de quartier municipales peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint :

- pour les manifestations ou associations dont l'objet rentre dans le cadre de l'animation des quartiers et/ou des projets de quartiers concernés

- pour les manifestations organisées par les administrations d'Etat, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que les associations regroupant les agents de la Ville de Besançon

- pour les manifestations dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives.

B - Tarifs d'activités : Pass'Loisirs

Action «Pass'Loisirs» pour les 11-13 ans avec des activités à la carte.

Tarif unique : 2 € l'après-midi (14 h - 18 h).

C - Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers - Service Vie associative

Salles associatives	2011		Tarifs 2012			
	Tarif associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	% aug.	Tarif hors association	% aug.
Salles de réunions 1. Grandes salles (200 places et plus) Battant - Malcombe						
o la journée	182,00 €	364,00 €	185,00 €	1,65	370,00 €	1,64
o la demi-journée	137,00 €	275,00 €	139,00 €	1,46	278,00 €	1,09
o participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	52,00 €	52,00 €	52,50 €	0,96	52,50 €	0,96
o Caution salles Battant et Malcombe (pour utilisation matériel scénique et sonorisation) : 338 €						
2. Salles moyennes Espace Renée et Jules Rose (2 salles) Centre 1901 (Les Fougères) Fort de Bregille (Salle du Manège - Salle du Fort) Centre Pierre Mendès-France (3 salles) / rue Berlioz (1 salle) / 17, rue Haag (1 salle) Les Quatre Vents (1 salle), Espace Associatif S. de Beauvoir (2 salles), Les Montboucons (1 salle)						
o la journée	50,00 €	100,00 €	50,50 €	1,00	101,00 €	1,00
o la demi-journée	30,00 €	60,00 €	30,50 €	1,66	61,00 €	1,66
o participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	16,00 €	16,00 €	16,50 €	3,13	16,50 €	3,13
Salle d'exposition Ancienne Poste						
o la journée	42,00 €	84,00 €				
o le week-end (2 jours) (nouveau)			84,00 €		168,00 €	
o la semaine (7 jours) (nouveau)	294,00 €	588,00 €	210,00 €	-28,5	420,00 €	-28,5
o participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)						
occupation de 1 à 3 jours	16,00 €	16,00 €	16,50 €	3,13	16,50 €	3,13
occupation de 4 à 7 jours	37,00 €	37,00 €	37,50 €	1,35	37,50 €	1,35

Salles associatives	2011		Tarifs 2012			
	Tarif associatif	Tarif hors association	Tarif associatif	% aug.	Tarif hors association	% aug.
Salle de danse Espace Associatif Simone de Beauvoir						
o la demi-journée	16,00 €	31,00 €	16,50 €	3,13	31,50 €	1,61
o la journée	26,00 €	52,00 €	26,50 €	1,92	52,50 €	0,96
o la journée supplémentaire	19,00 €	38,00 €	19,50 €	2,63	38,50 €	1,31
o participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	16,00 €	16,00 €	16,50 €	3,13	16,50 €	3,13
Salles des fêtes soirées dansantes						
1) Bregille - Fort ou salle du Manège						
o la journée	238,00 €	477,00 €	242,00 €	1,68	484,00 €	1,47
o la journée supplémentaire	119,00 €	237,00 €	121,00 €	1,68	240,00 €	1,27
o participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	52,00 €	52,00 €	52,50 €	0,96	52,50 €	0,96
2) Malcombe						
o utilisation samedi ou veille de jour férié	423,00 €	846,00 €	429,00 €	1,42	859,00 €	1,54
o utilisation un autre jour	366,00 €	732,00 €	371,00 €	1,37	743,00 €	1,50
o participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	52,00 €	52,00 €	52,50 €	0,96	52,50 €	0,96
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante) par heure	135,00 €	135,00 €	137,00 €	1,48	137,00 €	1,48
Caution : Identique au montant de la location pratiquée, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants						

La gratuité de location des salles ou le tarif minimum «Participation aux frais de fonctionnement» peuvent être accordés par le Maire ou l'Adjointe Déléguée, en fonction du projet présenté (manifestations d'intérêt général, caritatives,...) pour les manifestations suivantes :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASTB,
- les manifestations associatives dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives,
- les manifestations associatives organisées en direction de personnes en difficulté (par ex : vente d'objets d'occasion),
- les manifestations festives organisées par les associations œuvrant pour une meilleure cohésion sociale,
- les associations pour leurs colloques, congrès ou séminaires contribuant fortement au rayonnement de la Ville au niveau régional, national ou à l'étranger.

D - Kursaal**1. Grande salle et Petit Kursaal**

	2011		Tarifs 2012			
	Tarif hors assoc.	Tarif associatif	Tarif hors assoc.	% d'augm.	Tarif associatif	% d'augm.
Grand Kursaal - par heure d'immobilisation	105,50 €	52,50 €	107,00 €	1,42	53,20 €	1,33
Petit Kursaal - par heure d'immobilisation	87,00 €	52,50 €	88,30 €	1,49	53,20 €	1,33
Cuisine - forfait	262,50 €	262,50 €	266,30 €	1,45	266,30 €	1,45

En sus des heures d'immobilisation :
Forfait aménagement/rangement/entretien par les agents du Kursaal : maximum 4 heures du tarif horaire correspondant

Grand Kursaal
Déjeuner-dîner dansant / spectacle / expositions / manifestations diverses

Forfait	Forfait tarif hors associatif			Forfait tarif associatif		
	2011	2012	Evolution	2011	2012	Evolution
	1 836 €	1 863 €	1,47 %	1 020 €	1 035 €	1,47 %

Ce forfait correspond à 13 heures d'immobilisation de la salle + 2 heures de montage/démontage/entretien + forfait utilisation de la cuisine.

Petit Kursaal
Conférences / projections (hors festivals cinéma et programmations cinéma multiples)

Forfait	Forfait tarif hors associatif			Forfait tarif associatif		
	2011	2012	Evolution	2011	2012	Evolution
Forfait ½ journée (5 h)	436,00 €	442,50 €	1,49 %	262,50 €	266,40 €	1,49 %
Forfait journée (10 h)	871,50 €	884,50 €	1,49 %	525,00 €	532,80 €	1,49 %
Forfait soirée (3 h)	261,50 €	265,40 €	1,49 %	157,50 €	159,80 €	1,46 %

En cas de projection d'un film 35 mm, il convient de facturer en plus, de une à trois heures au tarif «hors associatif» ou «associatif», correspondant au temps de montage/démontage du ou des films par le projectionniste du Kursaal.

Les forfaits sont calculés sur la base des taux horaires «hors associatif» ou «associatif».

2. Salles Pellegrin, Thevenot, Bidault, Foyer de la Danse

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures			Immobilisation de la salle pendant 10 heures		
	2011	Tarifs 2012	% d'augm.	2011	Tarifs 2012	% d'augm.
Amélie Pellegrin	18,90 €	19,10 €	1,06	36,20 €	36,70 €	1,38
Marcel Thévenot	22,90 €	23,20 €	1,31	44,00 €	44,60 €	1,36
Robert Bidault	28,00 €	28,40 €	1,43	57,00 €	57,80 €	1,40
Foyer de la Danse	39,00 €	39,50 €	1,28	78,50 €	79,60 €	1,40

3. Salles Proudhon et Ory

Tarif hors associatif	Immobilisation 5 h			Immobilisation 10 h		
	2011	Tarifs 2012	% d'augm.	2011	Tarifs 2012	% d'augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	184,80 €	187,50 €	1,46	276,70 €	280,80 €	1,48
Expositions, bourses, animations, salons	INOPERANT			204,00 €	207,00 €	1,47
Tarif associatif	2011	Propos. 2012	% d'augm.	2011	Propos. 2012	% d'augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	111,10 €	112,70 €	1,44	155,50 €	157,80 €	1,48
Expositions, bourses, salons, animations	INOPERANT			98,00 €	99,40 €	1,43

4. Salles Colard - Risset

Tarif hors associatif	Immobilisation 5 h			Immobilisation 10 h		
	2011	Tarifs 2012	% d'augm.	2011	Tarifs 2012	% d'augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	139,30 €	141,30 €	1,44	183,80 €	186,50 €	1,47
Tarif associatif	Immobilisation 5 h			Immobilisation 10 h		
	2011	Tarifs 2012	% d'augm.	2011	Tarifs 2012	% d'augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	81,60 €	82,80 €	1,47	109,00 €	110,60 €	1,47

5. Colloques, congrès, séminaires

Il est proposé de ne pas modifier le taux de remise de 20 % (tarif hors associatif) et 60 % (sauf associatif) adoptés en décembre 2010.

Salles	Montants unitaires de location au tarif hors associatif		Propositions 2012 avec application des pourcentages de remise	
	2011	2012	Hors associatif remise 20 % 2012	Associatif remise 60 % 2012
Grand Kursaal	1 836,00 €	1 863,00 €	1 490,40 €	745,20 €
Petit Kursaal	871,50 €	884,50 €	707,60 €	353,80 €
Salle Colard	183,80 €	186,50 €	149,20 €	74,60 €
Salle Proudhon	276,70 €	280,80 €	224,60 €	112,30 €
Salle Ory	276,70 €	280,80 €	224,60 €	112,30 €
Salle Risset	183,80 €	186,50 €	149,20 €	74,60 €
Salle Marcel Thévenot	44,00 €	44,60 €	35,70 €	17,85 €
Salle Amélie Pellegrin	36,20 €	36,70 €	29,40 €	14,70 €
Salle Robert Bidault	57,00 €	57,80 €	46,20 €	23,10 €
Foyer de la Danse	78,50 €	79,60 €	63,70 €	31,85 €
Ensemble du Kursaal	3 844,20 €	3 900,80 €	3 120,60 €	1 560,30 €

Seuls les congrès, colloques et séminaires accueillant des participants de l'aire régionale, nationale ou internationale peuvent bénéficier des tarifs avec remise associatif ou hors associatif.

Pour bénéficier de ces remises, les organisateurs doivent utiliser au minimum deux salles durant une journée minimum. En ce sens, la salle du Grand Kursaal avec la buvette et la cuisine constituent un ensemble de deux salles.

Le tarif associatif est accordé aux associations Loi 1901 et par extension aux Syndicats, partis politiques et comités d'entreprises.

6. Présentation de spectacle

Y compris cinéma et programmations cinéma multiples

Petit Kursaal						
Tarif professionnel (1)			% d'augm.	Tarif culturel (2)		% d'augm.
	2011	Tarif 2012		2011	Tarif 2012	
Forfait 4 h	Inopérant			173,70 €	176,30 €	1,50
Forfait 1 jour (12 h)	878,70 €	891,80 €	1,49	429,20 €	435,60 €	1,49
Par jour supplémentaire	424,20 €	430,50 €	1,49	226,20 €	229,50 €	1,46
Dépassement horaire	86,30 €	87,50 €	1,39	86,80 €	88,10 €	1,50
Grand Kursaal						
Tarif professionnel (1)			% d'augm.	Tarif culturel (2)		% d'augm.
	2011	Tarif 2012		2011	Tarif 2012	
Forfait 1 jour (16 h)	2 170,00 €	2 202,00 €	1,47	621,10 €	630,40 €	1,50
Par jour supplém.	1 000,00 €	1 015,00 €	1,50	450,40 €	457,00 €	1,47
Dépassement horaire	104,50 €	106,00 €	1,44	86,80 €	88,10 €	1,50

(1) Tarif professionnel : Organismes professionnels titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles présentant les spectacles créés par des tiers et toutes manifestations à caractère commercial.

(2) Tarif culturel : Organismes présentant des spectacles amateurs - Organismes présentant leurs propres créations et titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles.

7. Salles du Kursaal - Gratuité et participation aux frais de fonctionnement

La gratuité de location des salles du Kursaal ou le tarif minimum «Participation aux frais de fonctionnement» peuvent être accordés par le Maire ou l'Adjointe Déléguée, en fonction du projet présenté (manifestations d'intérêt général, caritatives,...) pour les manifestations suivantes :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASTB,
- les manifestations associatives dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives,
- les manifestations associatives organisées en direction de personnes en difficulté (par ex : vente d'objets d'occasion),
- les manifestations festives organisées par les associations œuvrant pour une meilleure cohésion sociale
- les associations pour leurs colloques, congrès ou séminaires contribuant fortement au rayonnement de la Ville au niveau régional, national ou à l'étranger.

Dans le cas du tarif minimum, il est proposé une participation aux frais de fonctionnement selon le barème suivant :

Tarif journalier	2011	Tarifs 2012	% d'augm.
Grand Kursaal	135,30 €	137,30 €	1,47
Petit Kursaal	101,00 €	102,50 €	1,49
Colard	67,70 €	68,70 €	1,48
Proudhon	77,80 €	78,90 €	1,41
Ory	77,80 €	78,90 €	1,41
Risset	33,30 €	33,80 €	1,50
Thévenot	16,80 €	17,00 €	1,19
Pélegrin	16,80 €	17,00 €	1,19
Bidault	16,80 €	17,00 €	1,19
Foyer de la Danse	33,30 €	33,80 €	1,50

Caution : En fonction des risques de recouvrement, une caution égale au prix de location peut être demandée.

E - Service Vie Associative - Centre 1901 - Maison de la Vie Associative

A. Inscription aux stages de formation organisés par le Centre 1901 :

- 18 € : formation de 12 h (soit 1,50 €/heure)
- 14 € : formation de 9 h (soit 1,55 €/heure)
- 11 € : formation de 7 h (soit 1,57 €/heure)
- 10 € : formation de 6 h (soit 1,66 €/heure)
- 9 € : formation de 5 h (soit 1,80 €/heure)
- 7 € : formation de 4 h (soit 1,75 €/heure)
- 6 € : formation de 3 h (soit 2 €/heure)

B. Carte photocopies destinée aux associations :

Carte prépayée : 30 € débitée de la manière suivante :

- noir et blanc : 0,036 €
- couleur : 0,116 €

C. Manifestation : les asso's c'est fort du 22 juin 2012

Participation : 6 € par personne

F - Conseil des Sages

- Participation financière aux repas des assemblées plénières :
- Repas : 13 €
- Repas + transport : 16,50 €.

XXXIV - Tarification relative aux événements ponctuels

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

Propositions

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ces diverses propositions tarifaires.

«M. Jean-Marie GIRERD : J'ai regardé attentivement tous ces tarifs et tous ces éléments et je pense qu'il manque un élément structurant. Cet élément structurant ce sont les axes et les orientations que l'on prend et sur lesquels on peut évaluer si ces tarifs sont cohérents par rapport à ces axes. Et je crois qu'il est important qu'on puisse avoir ces éléments pour pouvoir évaluer effectivement si ces tarifs vont dans le bon sens ou pas.

M. Pascal BONNET : J'ai lu le rapport et j'ai entendu aussi Nicole WEINMAN s'exprimer sur la politique de stationnement. Je trouve intéressant qu'on ouvre à 1 h la possibilité de stationnement gratuit pour consommer ainsi qu'à 2 h 30 à l'hôpital pour permettre aux personnes d'aller voir leurs amis hospitalisés. La contrepartie c'est donc qu'il y aura un stationnement payant entre 12 h et 14 h en voirie, parce que j'ai entendu Nicole parler de gratuité d'une heure globalement mais la gratuité d'une heure c'est uniquement le parking fermé, ce n'est pas en voirie ? Je voudrais avoir des précisions.

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Nicole WEINMAN qui interviendra dans le détail, c'est un levier très important de la mise en oeuvre de notre politique de déplacement à Besançon, chacun en est conscient. Auparavant je voudrais rappeler les quatre objectifs de la Municipalité en matière de stationnement.

Le premier c'est de mieux partager l'espace public. L'espace public à Besançon est rare, ça tient à la configuration de la Ville, c'est comme ça, c'est la qualité de cette ville, c'est aussi un «inconvenient», mais c'est la beauté de la Ville. Donc on partage l'espace public entre les bus, les livraisons, les vélos, les piétons et les voitures. Deuxièmement on souhaite avec cette politique de stationnement faciliter le stationnement des résidents. Il y a beaucoup de problèmes des résidents en centre-ville. Si l'on veut que les gens continuent à vivre en centre-ville, il faut qu'on puisse leur permettre de stationner, même si on les incite prioritairement à utiliser aussi d'autres moyens de transport, entre autres les transports en commun, ça c'est le 2^{ème} axe. Le 3^{ème} axe est de favoriser la rotation des véhicules. Quand un stationnement n'est pas payant, un véhicule peut rester une semaine, voire un mois sans bouger de place et il y a en moyenne 1 voiture, 1,25 voiture sur 1,50 à peine par jour ; lorsqu'il y a un stationnement payant avec rotation, il y a entre 3 et 4 véhicules par jour sur la même place. C'est pour ça qu'un certain nombre de commerçants, eux-mêmes, demandent le stationnement payant. Les résidents demandent le stationnement payant, entre autres à Rivotte pour quand ils rentrent le soir, être sûr de trouver une place. S'il n'y a pas de stationnement payant, des personnes sont là toute la journée, voire même toute la semaine. Ceux qui ne bougent pas leur voiture de la semaine n'ont pas à bloquer une place au centre-ville, ils doivent aller la mettre dans des lieux un peu plus éloignés. Et le 4^{ème} axe de cette politique c'est effectivement qu'on veut veiller à ce que le stationnement sur la voie publique réponde aux besoins de tous, des résidents bien sûr mais aussi des visiteurs pour qu'ils puissent se garer, il y a des personnes handicapées à qui il faut réserver des emplacements. C'est tout cela et c'est pour aller dans cet axe-là que nous avons mis en place une politique de stationnement avec des grandes évolutions et je laisse à Nicole WEINMAN le soin de les présenter. Je réinterviendrai ensuite si c'est nécessaire.

Mme Nicole WEINMAN : Comme le Maire vient de nous l'expliquer, nous avons en fait mis en place un certain nombre de mesures qui visent non pas à supprimer, comme beaucoup le laisseraient sous-entendre de plus en plus de places et lutter contre la voiture particulière, mais pour restreindre effectivement son espace, celui qu'elle avait pris au fil du temps, dans nos rues, dans notre ville, à l'aune d'un centre-ville qui est quand même composé de rues étroites, à l'aune d'un projet tram qui doit normalement soulager le trafic automobile -on pense de 10 000 véhicules-, à l'aune surtout d'un partage de l'espace qui était de plus en plus difficile et qui confisquait beaucoup de possibilités à des usagers qui, eux, avaient fait le choix d'un autre mode de transport. En parallèle à ce levier de stationnement donc qui est, comme vous l'avez noté, de plus en plus contraint au centre-ville, nous avons mis en place je crois, à travers nos politiques, de nouveaux modes de déplacements, au fil du temps : Vélo'Cité, Auto'Cité, nous avons encouragé l'alternativité à travers l'accompagnement à l'achat de vélos électriques, par exemple, donc un certain nombre de mesures qui petit à petit doivent transformer les attitudes, changer les

habitudes et arriver à non plus deux véhicules voire trois par foyer au centre-ville mais peut-être un seul, voire parfois 0.

Les principales mesures que vous avez pu lire dans ce rapport consistent effectivement à une gratuité, ça répond à la question de Pascal BONNET, une gratuité de parking de première heure sur tous les parkings de la ville, ce qui vise très clairement à donner du confort à l'usager notamment pour une course ou une démarche. Généralement une heure c'est suffisant pour un déplacement au centre-ville. On a élargi par contre la plage payante sur le stationnement en voirie. La plage de gratuité entre 12 h et 13 h 30 est supprimée mais là aussi c'est dans le but d'assurer une rotation, surtout au plus près des zones commerciales, d'assurer une rotation de véhicules dans des zones où il y a des restaurants, des magasins ouverts aussi entre 12 h et 14 h ou des activités élargies qui font que cette demande de places devenait de plus en plus urgente, en tout cas importante et il fallait qu'on puisse y répondre. Enfin nous avons instauré une homogénéisation tarifaire sur tous les parkings, c'est le sens des petites délibérations notamment concernant le parking St-Jacques, Petit Chamars, tous les parkings seront logés à la même enseigne et seront payants eux aussi entre 12 h et 13 h 30.

La dernière innovation c'est l'édition d'un nouveau free-pass. Ce free-pass nous permettra d'accompagner les commerçants gênés par les travaux du tramway, c'est un free-pass marqué à l'effigie du tram, 50 000 free-pass qui nous permettront d'accompagner en tout cas les commerçants qui sont directement en façade des travaux du tramway et qui seront alimentés au fur et à mesure que les travaux bougeront. On pourra en tout cas dédommager leurs clients de la gêne occasionnée par les travaux et peut-être des difficultés de stationnement, sachant que nous avons un challenge un petit peu difficile mais qu'on va essayer de tenir, on s'engage à ne pas mettre de places de stationnement possible à plus de 5 mn à pied de n'importe quelle zone de chantier.

M. LE MAIRE : En tout cas je voudrais te féliciter parce que ces propositions ont été votées à l'unanimité, opposition comprise, en commissions. Donc tu as été effectivement très persuasive.

M. Benoît CYPRIANI : Vous avez donné 4 priorités concernant la gestion du stationnement. Je me permets d'en rajouter une 5^{ème} qui était juste un oubli je pense, c'est la diminution des gaz à effet de serre qui est une préoccupation de tous. Je pense aussi, concernant le stationnement, qu'au fur et à mesure de la disparition qui est programmée, du parking gratuit, il faudrait peut-être travailler sur la réduction du tarif résident parce qu'il ne faudrait peut-être pas inciter les résidents à sortir leur voiture dans la journée lorsque le stationnement est payant, parce qu'autant aussi les inciter, eux, à prendre les transports en commun...

M. LE MAIRE : Je l'ai dit d'ailleurs.

M. Benoît CYPRIANI : Oui, 30 € par mois ça ne paraît pas grand-chose mais pour un certain nombre d'habitants de la boucle ça peut être important quand même. Il n'y a pas que des riches dans la boucle, je pense qu'il faudrait y penser.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas beaucoup de riches non plus dans beaucoup de quartiers de la Ville.

M. Benoît CYPRIANI : Non mais la question du stationnement gratuit se pose dans la boucle, ailleurs la question ne se pose pas. Dernière chose, je voulais vous demander de dissocier le vote relatif aux antennes du reste de la délibération.

Mme Catherine GELIN : Je voulais simplement vous donner un petit peu l'état de ma voix, donc je ne pourrai pas beaucoup parler. Il y a dans ce rapport une augmentation conséquente du prix de l'eau de 3,60 %. La dernière fois, lors du débat municipal, tout le monde s'était ému de la hausse des tarifs du chauffage urbain à Planoise et des difficultés des locataires pour payer leurs charges. Donc là je pense que cette augmentation va encore peser gravement sur les charges qu'ils devront payer régulièrement. Et j'avais également une autre question concernant le stationnement autour de Minjoz. Je m'en suis exprimée avec Mme WEINMAN -j'ai fait un courrier- qui, dans son projet donne une priorité tarifaire pour les personnes qui vont rendre visite aux patients aux soins palliatifs. Or ce service de soins palliatifs ne concerne pas tout l'ensemble du CHU et il y a de nombreuses personnes qui viennent régulièrement voir

leur famille et qui sont obligés de venir pendant quelques mois pour accompagner leurs parents. Donc j'aurais souhaité aussi qu'une mesure particulière soit prise à l'intention de ces personnes.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est déjà fait.

Mme Catherine GELIN : Le rapport est très restrictif.

M. LE MAIRE : Simplement juste un mot sur Minjoz et Nicole complètera, on en a beaucoup parlé. Il y avait une situation de crise à Minjoz due, entre autres, à plusieurs facteurs aggravants pour le stationnement à Minjoz. Une étude a été faite, on l'avait déjà lancée lors du dernier mandat, je crois Jean-Claude s'en souvient et Nicole aussi, il y a tout d'abord le fait qu'on construit un nouvel hôpital et que les travaux ont complètement bouleversé les zones de parking, ce qui n'a pas été simple à gérer. Il y a aussi, vous le savez certainement, désormais 4 à 5 000 étudiants en fac de médecine et de pharmacie qui sont dans le secteur. De plus, l'Hôpital St-Jacques va monter aussi à Minjoz, quand Minjoz 2 sera terminé. Plusieurs dispositions ont été prises, c'est tout d'abord de réorganiser les parkings, le parking dit visiteurs -j'y reviendrai dans un instant- a été augmenté d'une centaine de places. La ville a donné à l'Hôpital Jean Minjoz une surface conséquente de terrain, les travaux vont démarrer prochainement, qui vont permettre aux personnels qui font du covoiturage -donc on veut inciter au covoiturage- de se garer dans l'enceinte de Minjoz. Il y aura je crois une centaine de places, peut-être même un peu plus que ça. On a augmenté la surface au-dessus et d'autre part il y a un parking de l'autre côté de la voie qui est pour l'instant conservé. Les zones sont en travaux et j'ai demandé que, dans un premier temps, tant que le tram ne serait pas effectif on puisse garder ce parking où entrent environ 150 voitures. Donc déjà les choses ont changé. Pourquoi voulons-nous faire payer le parking à Jean Minjoz ? D'abord il faut dire que seuls ceux qui resteront plus longtemps que 2 h 30 le paieront. Actuellement quelle est la situation ? Le Franc-Comtois moyen qui veut aller au CHU ne trouvait pas de place de stationnement parce que c'était n'importe quoi. Aujourd'hui ne se gareront sur le parking de Jean Minjoz que les personnes qui vont voir des malades ou qui vont consulter. Pourquoi ? Parce qu'ils savent qu'ils auront 2 h 30 pour aller consulter, ce qui est largement suffisant, 2 h 30 pour voir un malade, ensuite ils partiront et laisseront des places, donc aujourd'hui ces personnes auront la certitude premièrement d'avoir une place de parking et deuxièmement qu'elle sera gratuite. Avant, elle était peut-être gratuite mais il n'y avait pas de places ! Il y a aussi, pour les personnes qui sont effectivement toute la journée sur le site un tarif à 5 € qui a été mis en place, donc l'objectif est clair c'est de faire en sorte qu'effectivement celles et ceux qui n'ont rien à faire là-bas n'y soient pas et Nicole et Jean-Claude ont rencontré les syndicats, le Plan de Déplacement des Entreprises a été renforcé dans le cadre de Jean Minjoz, voire pour Saint-Jacques, pour trouver des solutions. Donc aujourd'hui ce que je retiens de positif c'est qu'on pourra enfin trouver une place de stationnement. Pour les personnes qui suivent des parents pendant longtemps, je ne sais pas ce qui est mis en place, tout cela peut peut-être encore être adapté.

Mme Nicole WEINMAN : On est bien sûr en pourparler avec les représentants des usagers de l'Hôpital, Christian MAGNIN-FEYSOT en particulier et on a déjà mis en place un certain nombre de solutions justement pour les gens qui sont obligés de suivre des soins constants ou même d'accompagner un parent en fin de vie. On l'a fait pour Bellevaux, on l'a fait aussi pour les parents d'enfants hospitalisés, donc sur le même schéma. Seulement il faut qu'on arrive à valider une méthode dans la mesure où ce n'est pas nous, Voirie et Ville, qui allons décider qui peut ou ne peut pas en bénéficier. La plupart des CHU des villes sont équipés de stationnement payant.

M. LE MAIRE : J'en parlais l'autre jour avec le Directeur de l'Hôpital, M. BARBEROUSSE qui me disait qu'effectivement c'est compliqué. Mais il a ajouté que par exemple au CHU de Dijon il y a moitié de places de stationnement qu'à Besançon. Ça ne veut pas dire qu'on est excellent mais enfin... et d'autre part quand on regarde dans les grandes villes que je connais aux alentours, il y a des parkings qui sont payants, des parkings en silos, construits par des sociétés qui les exploitent et qui sont payants, alors que là il y aura la possibilité de stationner gratuitement pendant 2 h 30, ce qui à mon avis est déjà pas mal.

Mme Catherine GELIN : Mon propos était aussi de dire que finalement le ressenti c'était qu'il y avait une application de triple peine : maladie, forfait hospitalier + parking.

M. LE MAIRE : Madame GELIN, je viens de vous expliquer que non.

Mme Catherine GELIN : On verra ce qu'en penseront les usagers. Sinon, concernant le covoiturage au CHU, est-ce que vous avez l'idée du nombre de personnes ayant participé au dernier concours ? Il y en a eu 16.

M. LE MAIRE : Eh bien ça veut dire qu'il faut redoubler nos efforts.

Mme Martine JEANNIN : Vous l'avez dit tout à l'heure, vous n'êtes pas radin.

M. LE MAIRE : Si, je suis radin, je suis très radin !

Mme Martine JEANNIN : Vous êtes radin ? On ne nous a pas fait voir à la Commission n° 1 toutes les augmentations de tarifs. C'est pour cela qu'on intervient les uns après les autres. Moi je voulais aussi faire une remarque sur le parking payant de Minjoz, bien que vous ayez donné des explications. A mon avis, on aurait dû le faire complètement gratuit.

M. LE MAIRE : Je viens de vous expliquer pourquoi ce n'était pas possible. Ce n'est pas possible Madame, parce que quand c'est gratuit...

Mme Martine JEANNIN : Ecoutez Monsieur le Maire, quand on rend visite à un malade, on ne va pas au spectacle ; on ne va pas s'en aller au bout de 2 h 30 parce que le parking va être payant. On peut rester aussi une journée !

M. LE MAIRE : Le problème, Madame JEANNIN, c'est qu'actuellement quand vous alliez rendre visite à un malade, il n'y avait pas de place et les voitures étaient garées n'importe où. Les médecins, j'en connais beaucoup, il y en a même ici qui peuvent le dire, se plaignaient que les patients ne trouvaient pas de place, s'énermaient pour se garer, arrivaient en courant et beaucoup m'ont dit, entre autres dans tout ce qui touche au cardiaque, qu'ils ne pouvaient même pas passer leurs examens parce que les patients arrivaient essoufflés, énervés, stressés et ils devaient les renvoyer. Quand vous allez subir un traitement, une chimiothérapie ou une radiothérapie par exemple, j'estime que d'avoir la certitude d'aller là-bas calmement et d'avoir une place, c'est mieux. Je vous ai expliqué tout cela et vous reprenez votre argumentation comme si je n'avais rien dit.

Mme Martine JEANNIN : J'ai bien entendu et vous avez même dit : ça peut être adapté. Le patient qui va à sa chimio, s'il n'est pas passé au bout de 2 h 30, il va être hyper essoufflé pour aller reprendre sa place de parking.

M. LE MAIRE : Sauf qu'il y va en VSL !

Mme Martine JEANNIN : Le raisonnement n'est pas bon.

M. LE MAIRE : Madame, nous avons ici un médecin qui peut vous expliquer comment ça se passe.

Mme Martine JEANNIN : Je sais, moi aussi je suis allée à l'Hôpital, je sais combien de temps on reste dans les salles d'attente !

Pour la deuxième remarque, ça concerne le prix en augmentation pour l'effacement des graffitis. Si je prends l'exemple de l'Eglise Saint-François d'Assise à Planoise qui est spécialement visée par les taggers et qui subit des dégradations volontaires sur ses murs, devoir payer en plus l'effacement des graffitis c'était à mon sens exagéré. Je pense que le nettoyage des murs tagués devrait être inscrit dans les travaux d'intérêts généraux.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Une première remarque, comme l'a dit Martine JEANNIN, tous les tarifs n'ont pas été votés en même temps par toutes les commissions. En fait on a eu une partie des tarifs qui correspondait à ceux de notre commission, c'est pour ça que c'était unanime.

Je veux faire juste deux petites remarques à propos de la suppression de la coupure entre 12 h - 13 h 30 au centre-ville. Je ne suis pas persuadée que les commerçants de la restauration sont forcément très favorables...

M. LE MAIRE : Ce sont eux qui l'ont demandé.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : ... parce que ça surenchérit le prix quand même et les résidents, pour rentrer, ne le pourront pas à ce moment-là.

M. LE MAIRE : Justement, l'effet qui m'a été décrit c'est exactement l'inverse ; lorsque les gens entre 12 h 13 h 30 ne paient pas le parking, laissent leur voiture alors que si le parking devient payant, la voiture s'en va et permet éventuellement à un résident de venir se garer ou à une personne d'aller dans un restaurant. Les restaurateurs se plaignaient justement qu'il n'y ait pas de places libérées pour leurs clients, ainsi que les résidents, c'est donc exactement l'inverse de ce que vous dites. Dans les réunions de quartiers, les gens me disent qu'ils veulent pouvoir se garer le soir. A Rivotte j'ai rencontré plusieurs personnes qui m'ont demandé du stationnement payant pour que les voitures tournent et que le soir ils puissent trouver une place.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Juste une autre petite remarque, je suis satisfaite de la proposition de gratuité de 2 h 30 pour le parking Minjoz mais pourriez-vous simplement me préciser le système de paiement utilisé. Est-ce qu'on prendra un ticket comme à la Mairie en entrant et on paie en sortant ?

Mme Nicole WEINMAN : C'est exactement ça ; on a un ticket, les premières 2 h 30 sont gratuites et après le paiement est calculé par demie heure, toute demie heure suivante étant due.

M. Christophe LIME : Je vais me permettre de répondre à Mme GELIN parce que je pense qu'elle n'a pas dû tout lire le rapport. Sur l'augmentation il faut prendre l'eau + l'assainissement puisque c'est ce qui est facturé à l'ensemble des Bisontins et si vous additionnez les deux, puisque l'assainissement a une augmentation de 0 %, ça ramène à une augmentation de 1,5 %.

Voici deux ou trois éléments par rapport à cela : la première chose, je pense que nous sommes arrivés, parmi les villes de plus de 100 000 habitants, à être la ville la moins chère au niveau national puisqu'il y avait quelques villes qui étaient un peu moins chères que nous qui ont augmenté leurs tarifs, je pense qu'aujourd'hui nous sommes sur l'eau et l'assainissement la ville la moins chère au niveau national.

La deuxième chose qu'il faut que vous sachiez puisque vous êtes très attentive aux problèmes de précarité, nous avons vérifié la possibilité de mettre une tranche sociale. Pour cette tranche sociale, l'idée qui est travaillée est qu'une facture ne dépasse pas 3 % des revenus d'un ménage, d'un couple ou d'une famille. Sachez Madame qu'avec cette mesure-là l'ensemble des Bisontins avec la facture aujourd'hui ont droit au tarif social, tous. Ça veut dire qu'il n'y a pas une facture à Besançon, qui dépasse 3 % du revenu, ça veut dire que ce n'est même pas la peine de mettre en place une tranche sociale puisqu'elle est possible sur l'ensemble de la population, personne ne paie plus de 3 % au niveau de l'ensemble de ses revenus. Mais nous sommes allés plus loin parce que nous pensons qu'il y a quand même un certain nombre de difficultés pour des familles en grande précarité. C'est pour cela que nous avons travaillé avec le CCAS dans le cadre des épiceries sociales pour sensibiliser tout particulièrement les personnes en grande précarité afin qu'ils n'achètent plus de bouteilles d'eau en plastique qui représente une vraie somme sur l'ensemble de l'année puisque je peux vous dire que pour une famille de 4 personnes, c'est environ 300 € par an. Donc nous intervenons à travers les épiceries sociales pour pouvoir rassurer un certain nombre de populations qui peuvent venir de l'étranger et qui n'ont pas confiance en l'eau du robinet parce que du pays d'où ils viennent, l'eau du robinet n'est pas une eau potable. Donc nous les rassurons, nous travaillons, notamment il y a des ventes de carafes pour pouvoir éviter un certain nombre de dépenses totalement inutiles. Sachez quand même que depuis 10 ans, depuis que je suis élu nous n'avons jamais procédé à une coupure pour facture impayée sur la Ville de Besançon, qui que ce soit, personne n'a jamais été coupé pour impayés. Quand vous voyez les coupures pour impayés qu'il peut y avoir dans le domaine de l'énergie, je pense qu'on a quand même un certain nombre d'exemples, et

dernier point, malgré tout ce que je viens de vous dire, nous adhérons à un fonds de solidarité au niveau départemental. Ça voudrait dire que même si une personne, un jour, se retrouve en difficultés pour payer sa note, elle peut, par l'intermédiaire du CCAS, avoir une intervention au niveau financier pour pouvoir payer une partie de sa facture.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais juste faire un petit rectificatif par rapport à ce qu'a dit Mme GELIN dans le dernier Conseil Municipal. On n'a pas voté une augmentation des tarifs du réseau de chaleur, c'était un rapport d'activités. On a simplement constaté que, comme l'hiver avait été plus froid, les utilisateurs, les habitants, les locataires avaient consommé plus de chaleur et donc leur facture moyenne avait fatalement augmenté, c'est comme quand vous roulez plus longtemps avec votre voiture, vous payez plus d'essence et ce n'est pas pour ça que l'essence a augmenté.

M. LE MAIRE : Vous êtes quand même assez fantastique. Il y a une chose dont vous n'avez pas parlé ou très peu qui était demandée, c'est la demi-heure de gratuité supplémentaire. Je rappelle qu'il n'y a guère plus d'un an, on était à 20 mn. Vous avez dit : il faudrait aller au-delà, on a mis à 30 mn. Vous avez demandé de porter à une heure, on met une heure, je pensais quand même que mon opposition allait me féliciter, je pensais même qu'ils allaient me dire qu'on avait répondu à leur demande même si ce n'était pas vrai. Un élément fort c'est qu'il y aura une heure de parking gratuit et que ça on l'a fait entre autres à la demande de Jacques MARIOT parce qu'on nous disait qu'il faut que les gens puissent aller faire leurs courses en ville et qu'ils aient une heure gratuite. Quand je dis quelquefois que vous ne voyez que le négatif ! Vous auriez dû au moins me féliciter deux fois ce soir, une fois pour la bonne tenue des comptes avec Baudouin RUYSSSEN et une deuxième fois pour l'augmentation d'une heure gratuite avec Nicole WEINMAN ou Daniel MOUROT, ça aurait été juste.

Pour le rapport n° 6 sans les antennes, quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y a pas de contre. Il n'y a pas d'abstentions ? 9 abstentions.

Maintenant concernant les antennes, quels sont ceux qui sont contre : 12 contre. Les abstentions : il n'y en n'a pas, c'est donc adopté».

Un vote dissocié est intervenu sur les tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal.

Ainsi, après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, le Conseil Municipal :

- à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), décide d'adopter les tarifs proposés sans les tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal,

- à la majorité des suffrages exprimés (12 contre), décide d'adopter les tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2011.